

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/05/2018

Dossier complet le :
29/05/2018

N° d'enregistrement :
2018-0066

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement à vocation de logements à Rivery (80)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

3D aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DA SILVA Gérard

RCS / SIRET

8	2	4	3	8	5	9	8	3				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares,

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone 1AU à vocation de logements et la zone UCt pour le traitement de l'eau pluviale.

La surface du terrain (1AU) est de 2.87ha. La densité du SCoT est de 50 logements/ha dont 90% d'habitat individuel dense, de petits collectifs ou de collectifs.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation d'au moins 144 logements

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

le projet sera réalisé en 1 phase.

le chantier de VRD , fermé au public, durera 8 mois permettant de créer les voiries, les espaces de collecte des eaux pluviales et le raccordement des parcelles.

Les constructions se feront lot par lot.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera un nouveau quartier de Rivery.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelles cadastrales	surface 1AU : 2.88ha Uct : 0.47ha
Surface bâtiments	12 400 m ²
Surface voirie + espaces verts	7 973 m ²
Surface traitement eaux pluviales	4700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Au lieu dit La jatte
80136 Rivery

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Rivery

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rivery figure dans le périmètre du PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents, approuvé le 2 août 2012. Le projet ne se situe pas dans l'emprise du PPRI cf annexe IV
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etangs et marais du bassin de la Somme (ZPS 2212007) Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie (ZSC 22000356) à environ 1km cf. annexe IV
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf note joint Cf. annexe VII
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf note jointe Cf. annexe VII

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf note jointe Cf. annexe VII
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf note jointe Cf. annexe VII
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	44 logements pourrait correspondre à 288 véhicules supplémentaires qui engendreront du trafic local
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	144 logements pourrait correspondre à 288 véhicules supplémentaires qui pourraient engendre des nuisances sonores .

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone à aménager comportera l'implantation de candélabres</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation de la population Augmentation de circulation

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf notice jointe
cf. annexe VII

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone de projet se situe dans la zone 1AU et Uct du PLU approuvé de Rivery. Ce PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe I - plan de situation Annexe II - plan de situation Annexe III- plan de situation Annexe IV - cf partie 5 sensibilité environnementale Annexe V - plan masse du projet Annexe VI - coupe de principe sur l'axe principal Annexe VII - cf partie 6 incidence et photo du terrain

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Dun

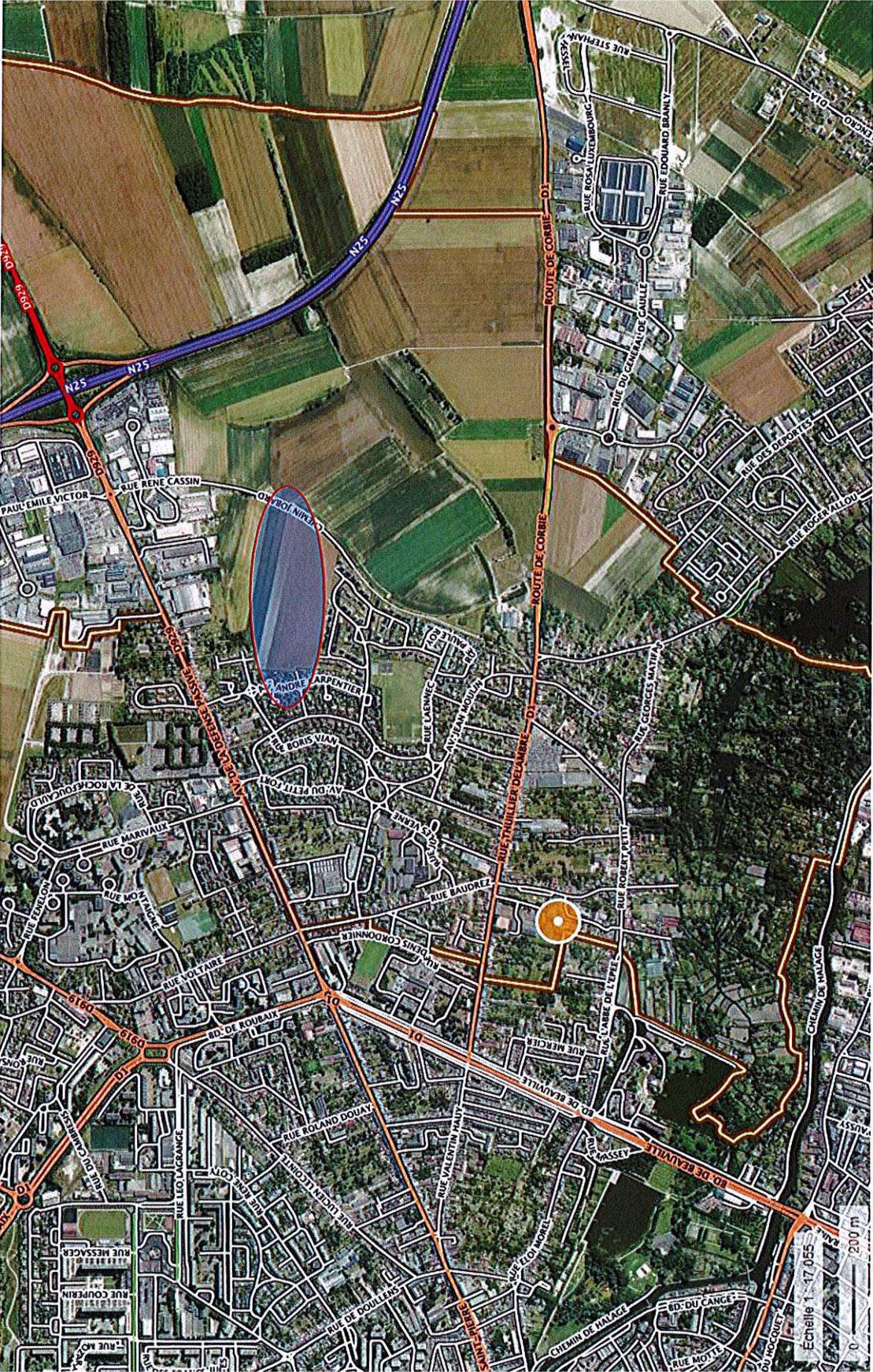
le,

13/04/2018

Signature

Du L.

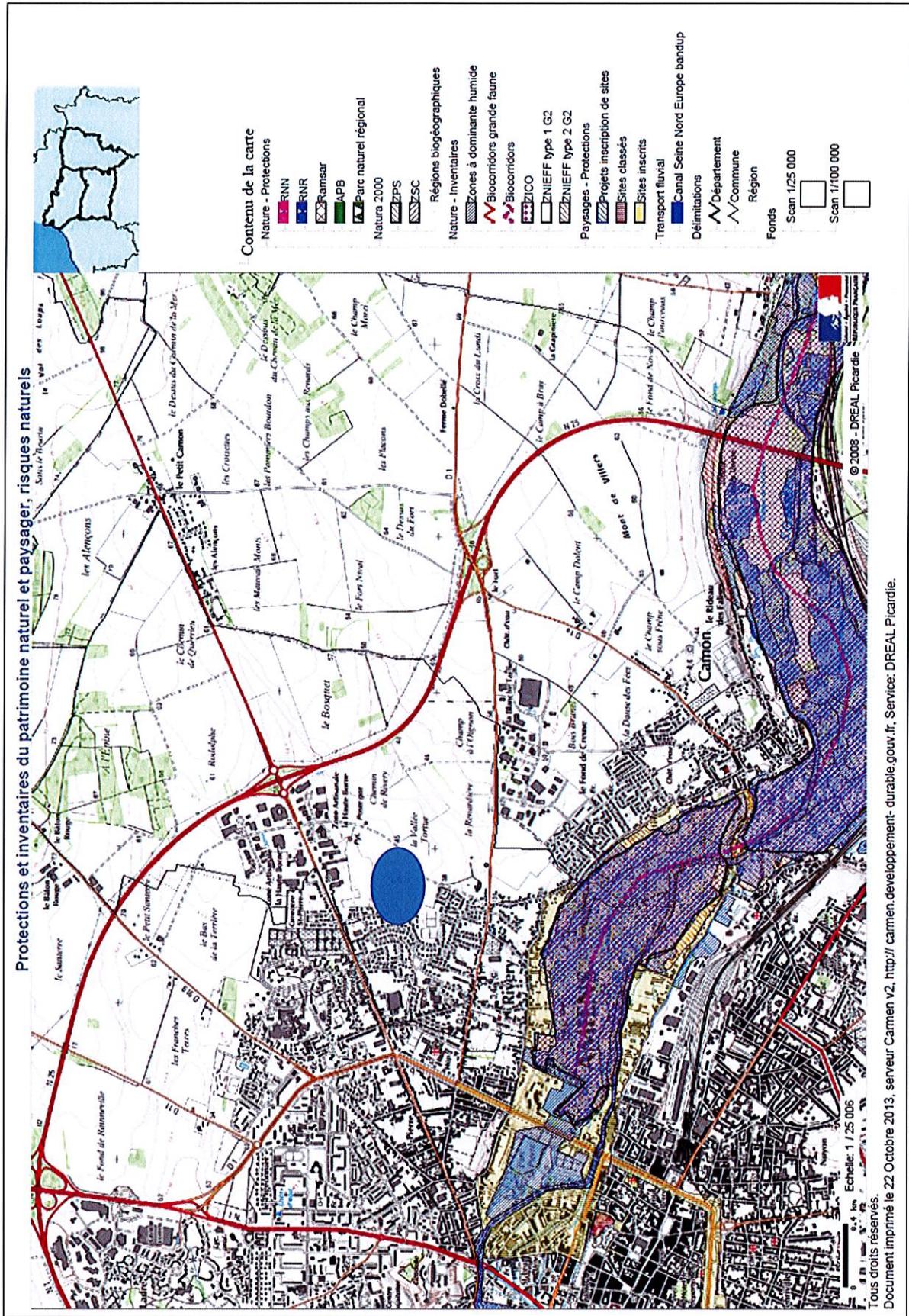
Annexe II- Carte IGN : situation du projet



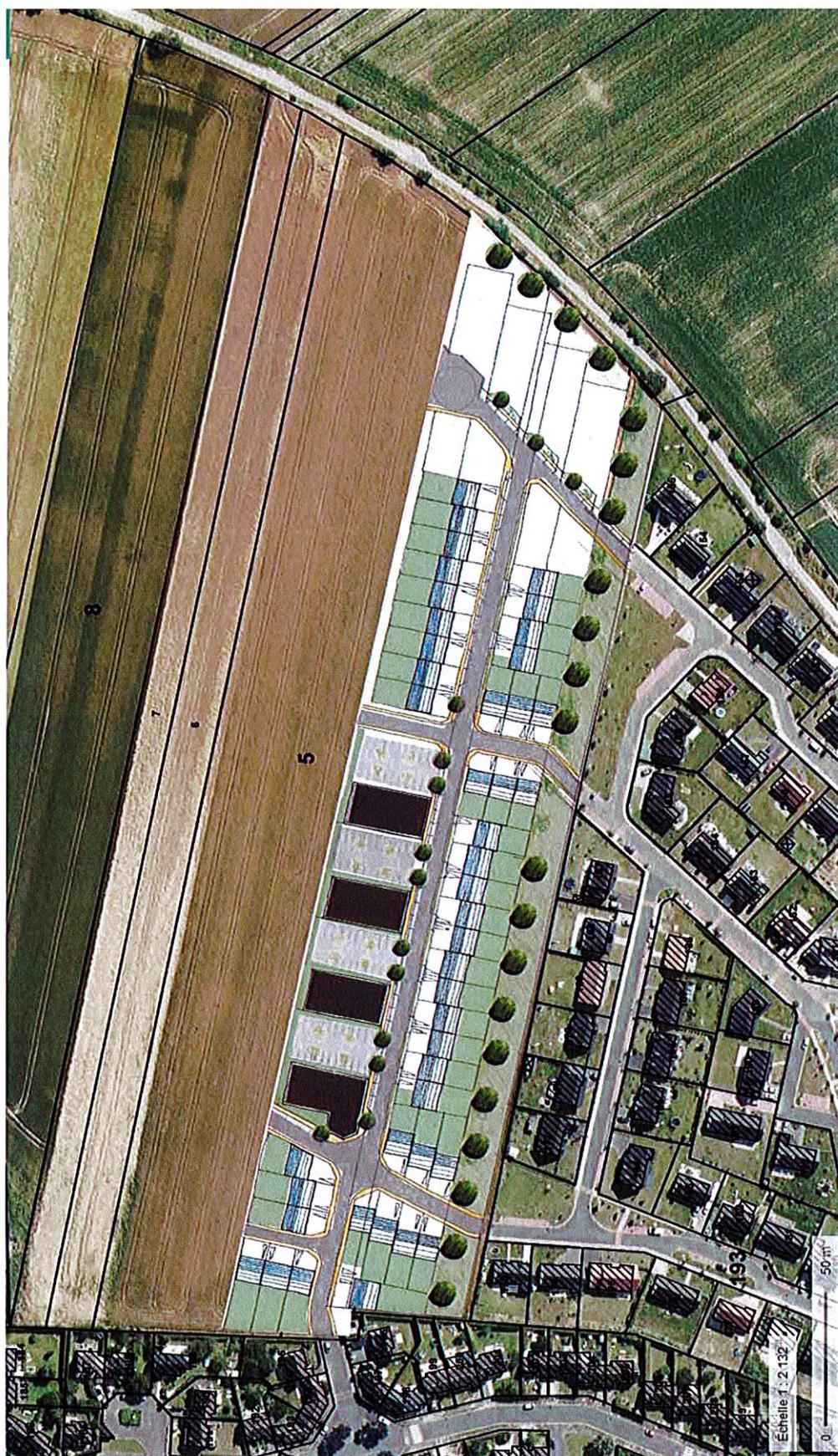
Annexe III - Photo aérienne et situation du projet



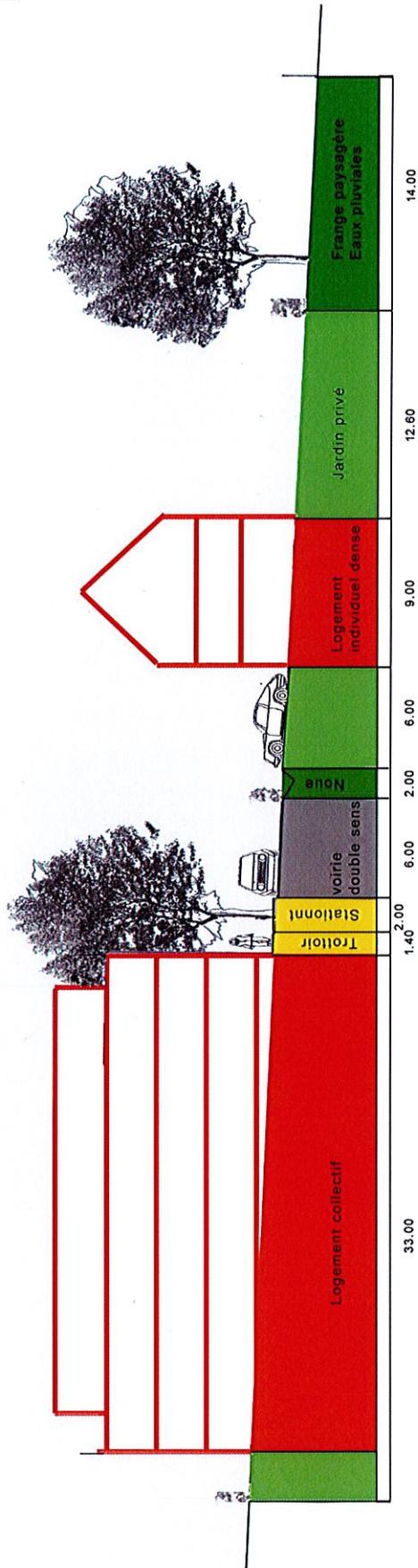
Annexe IV - Situation du projet au regard des protections environnementales



Annexe V – Plan masse du projet



Annexe VI Coupe sur axe principal



POINT 1 : Annexe 3

Vue aérienne de la de zone de projet

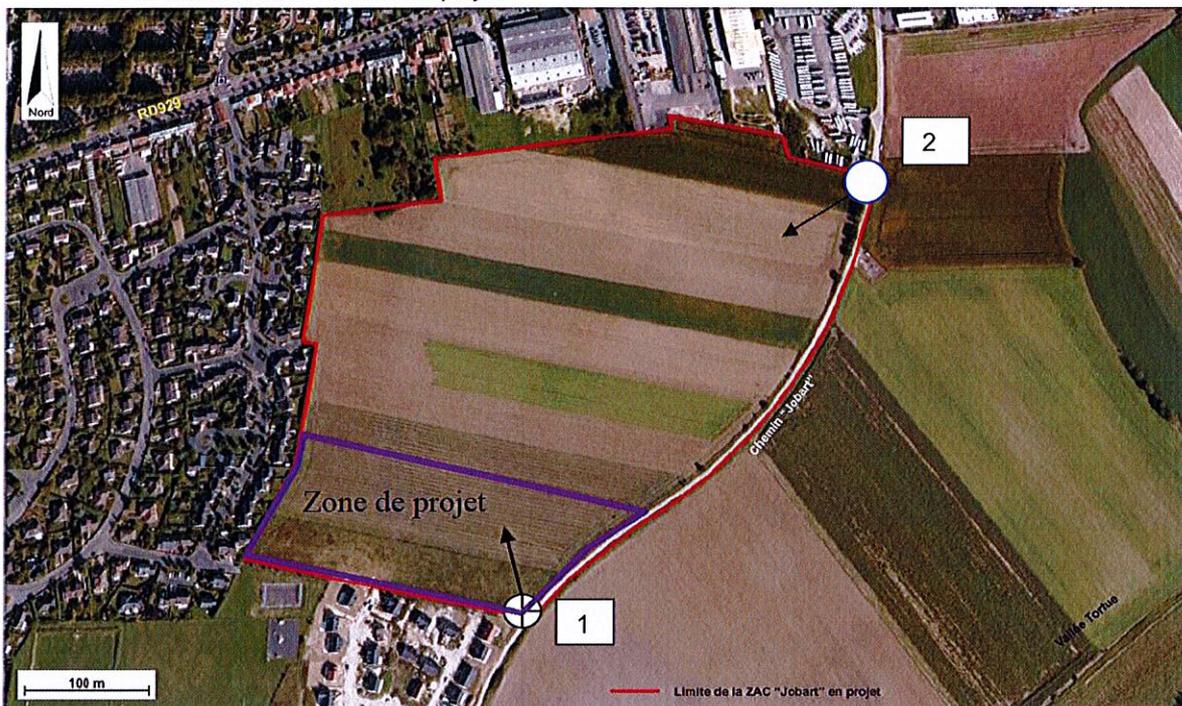


Photo 1 – Vue de la zone de projet du sud vers le nord (flèche noire sur la photo 1)- mars 2017



Photo 2 : aout 2017

POINT 3 : Projet Global

Le projet s'inscrit dans la démarche du PLU qui prévoit une zone 1AU qui s'inscrivait dans un processus de ZAC initialement menée par la commune.

Cette zone 1AU représente une 1ere tranche du développement communal même si les futures tranches ne sont pas inscrites au PLU.

La ZAC a été abandonnée par la commune par délibération. Ces terrains aujourd'hui achetés par un promoteur fait l'objet d'un permis d'aménager en concertation avec la commune.

En 2018, la commune a engagé une modification de son PLU notamment pour revoir les orientations d'aménagement et de programmation sur cette emprise.

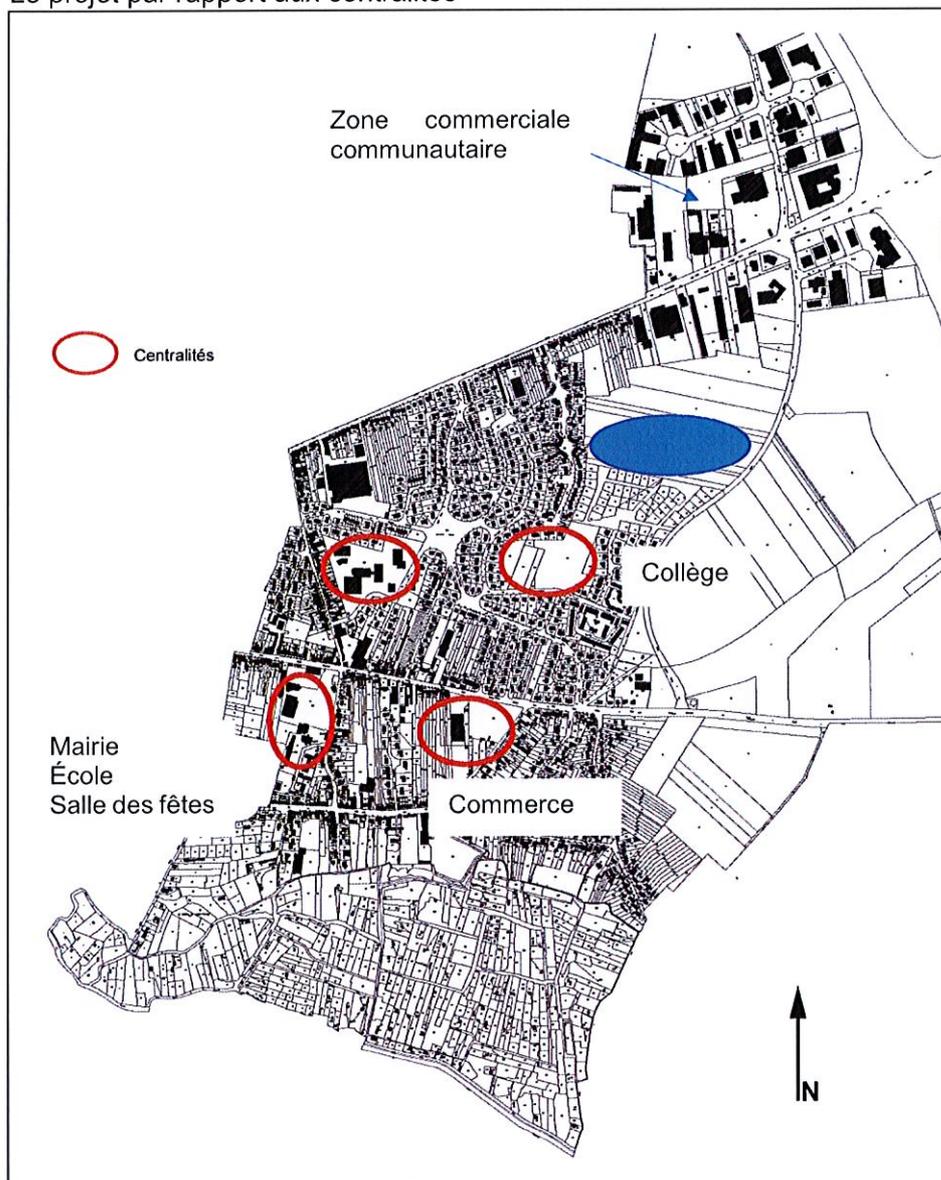
La modification porte sur la suppression du schéma et sur la volonté communale de voir les collectifs dans la partie Nord de la zone 1AU.

POINT4

<http://www.ville-rivery.fr/vos-demarches/urbanisme/plui/>

POINT 5
Le projet dans son environnement

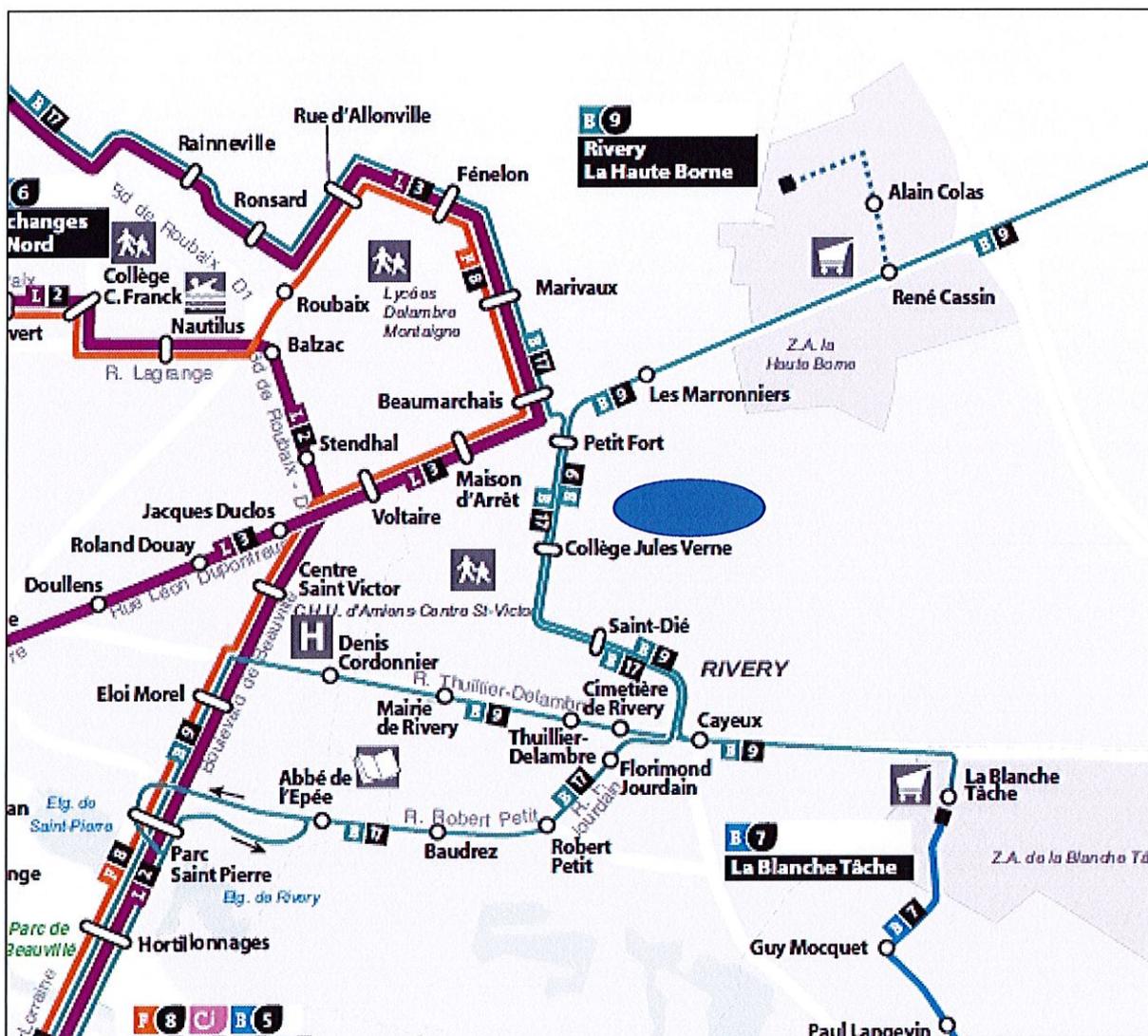
Le projet par rapport aux centralités



● Zone projet de

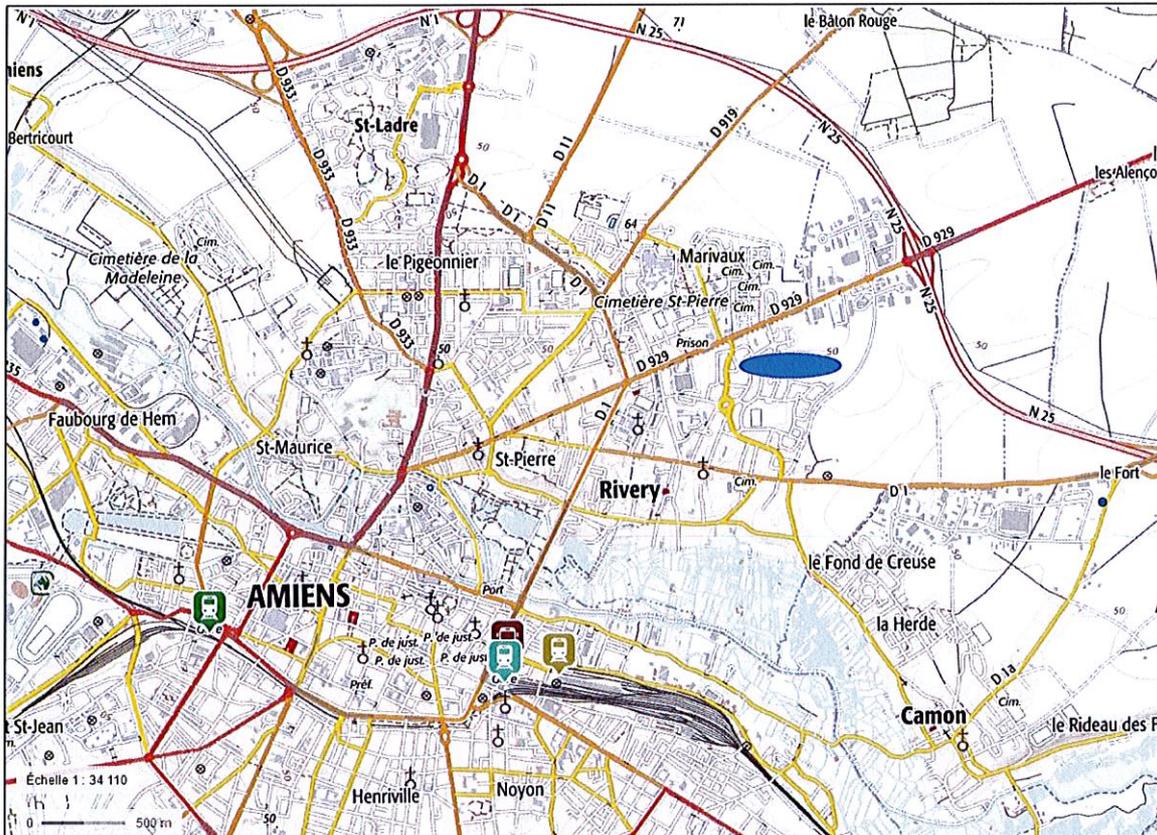
Transport en commun

La commune est desservie par un réseau de transport en commun Amétis à l'échelle de l'agglomération.



Gare SNCF

La commune n'est pas desservie par une gare : les gares les plus proches sont celles d'Amiens ou de Longueau.



POINT 6 et 7 : Stationnement

Le PLU précise que "Pour les opérations d'aménagement d'ensemble nécessitant création de voirie, il est exigé 1 place de stationnement par logement ; tout ou partie de ces places pourront être aménagées soit sur les lots soit dans des aires de stationnement à l'extérieur des lots sous forme de "poche". Dans ce cas, le stationnement latéral le long des voies ne saura répondre à cette exigence : le stationnement latéral le long des voies sera comptabilisé en sus (visiteurs, ...)

Si une partie des places est couverte sous forme de batterie de garage, chaque batterie ne doit en aucun cas regrouper plus de 10 places. En sus, il sera prévu au moins 1 place de stationnement en dehors des lots par tranche de 5 logements à l'usage des visiteurs et du stationnement pour les vélos à raison d'au minimum 1m² par logement."

Donc nous avons

92 logements collectifs

44 individuels denses

8 individuels

144 logements

Dont 30% de logements aidés et logements personnes âgées

Soit 144 places de stationnement privés

Et 29 places de stationnement visiteurs et 144 m² de stationnement 2 roues.

POINT 8

Le PLU indique : Le secteur Jobard, en continuité de lotissements et sur l'arrière de la zone d'activités, à proximité du collège et d'équipements sportifs et de loisirs, constitue une opportunité d'urbanisation et de développement pour Rivery.

Le site dispose de nombreux accès, notamment vers la RD Amiens – Albert, le centre-ville de Rivery et la zone d'activités de la Haute Borne.

Son urbanisation permettra de remailler cette partie de la ville, en connectant plusieurs voies en impasse, en hiérarchisant les voies créées.

Le règlement précise : la hauteur est limitée à 12m à l'acrotère haut ou au faitage. La hauteur est calculée par rapport au niveau bas du Rdc (ouvrages techniques, cheminées, antennes et autres superstructures exclues) l'attique devant s'écarter d'au moins 1.20m sur deux des quatre façades. Un seul niveau de comble est admis.

Le projet répond à ces objectifs

La densité du SCOT oblige à prévoir du collectif dans la partie Nord.

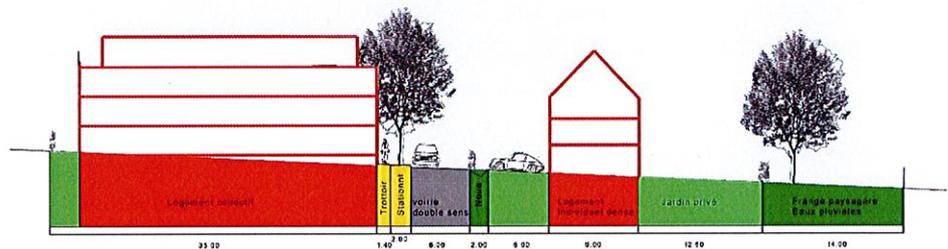
Ils sont implantés parallèlement à la pente pour permettre une ouverture sur le paysage.

La bande au Sud (Uct) permettra la gestion des eaux pluviales et un traitement paysager entre les différentes opérations existantes.

Le projet se raccorde sur l'ensemble des voies existantes en périphérie.

En limite Nord, une bande d'environ 3m permettra la gestion des eaux pluviales.

La voirie structurante sera accompagnée d'un linéaire arboré assurant la transition entre les collectifs et l'individuel dense.



Coupe de principe sur l'axe structurant.

POINT 9

(Extrait de la Carte Carmen – Zone à dominante humide- Dréal)



■ Zones à dominante humide

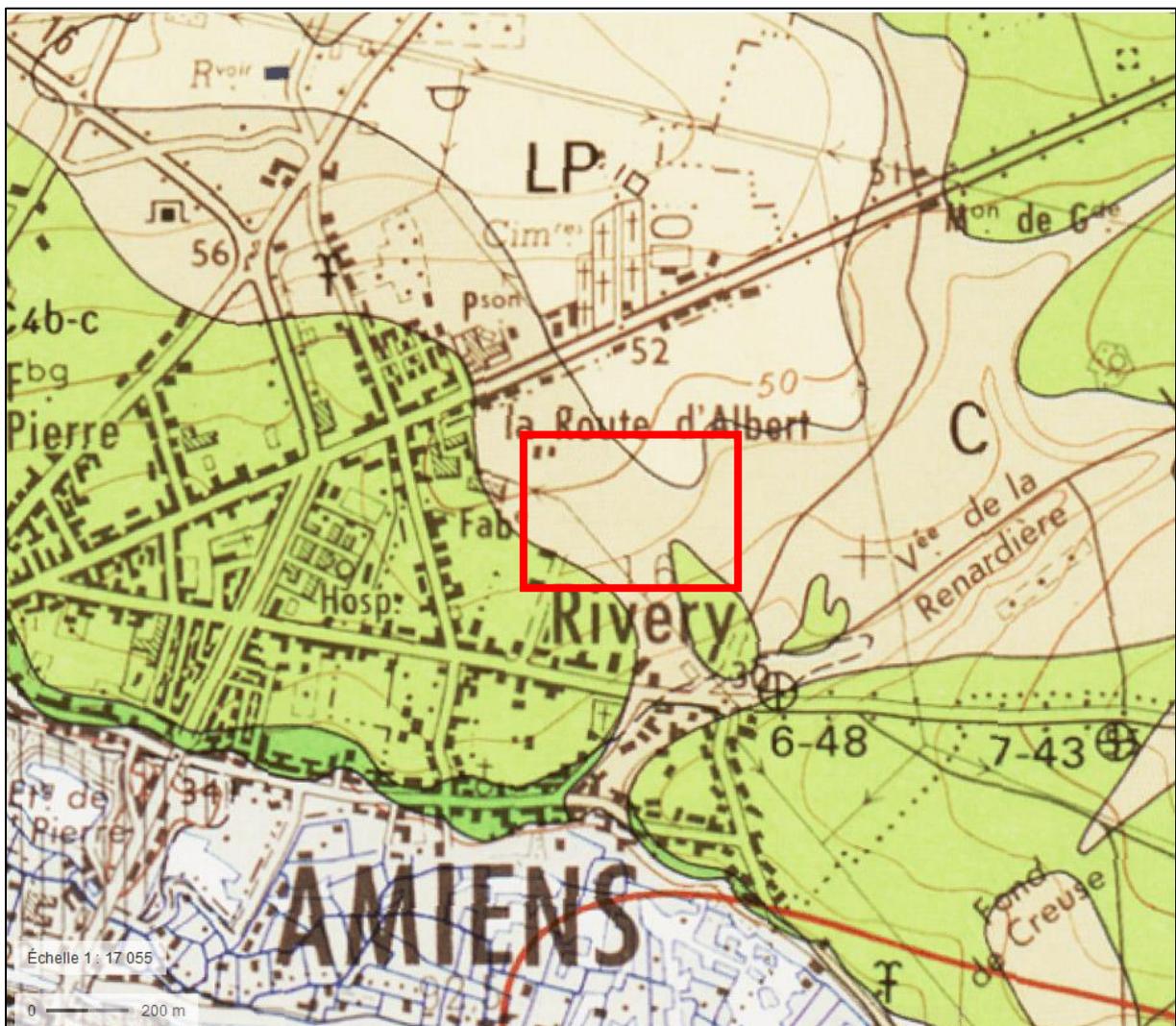
Éléments relatifs à la non présence de zones humides

La zone d'étude se situe en zone de plateau sur une parcelle agricole à Rivery.
Le terrain présente une légère pente ascendante du Nord-Ouest vers le Sud-Est, avec des cotes altimétriques comprises entre 48.30 NGF et 44.30 NGF d'après le plan topographique du géomètre.

La végétation est caractéristique des champs cultivés et des friches sèches, sans présence de plantes caractéristiques des annexes de 2008.

Les données de la carte géologique d'Amiens au 1/50 000 indiquent que le site serait constitué des formations suivantes de haut en bas :

- des éventuels remblais d'aménagement,
- des limons des plateaux, (LP)
- du substratum crayeux du Coniacien. (C)



L'étude de sol a révélé

Limon brun renfermant localement des nodules de craie et éclats de silex

Profondeur de la base : de 0.10 à 1.80 m au droit des sondages

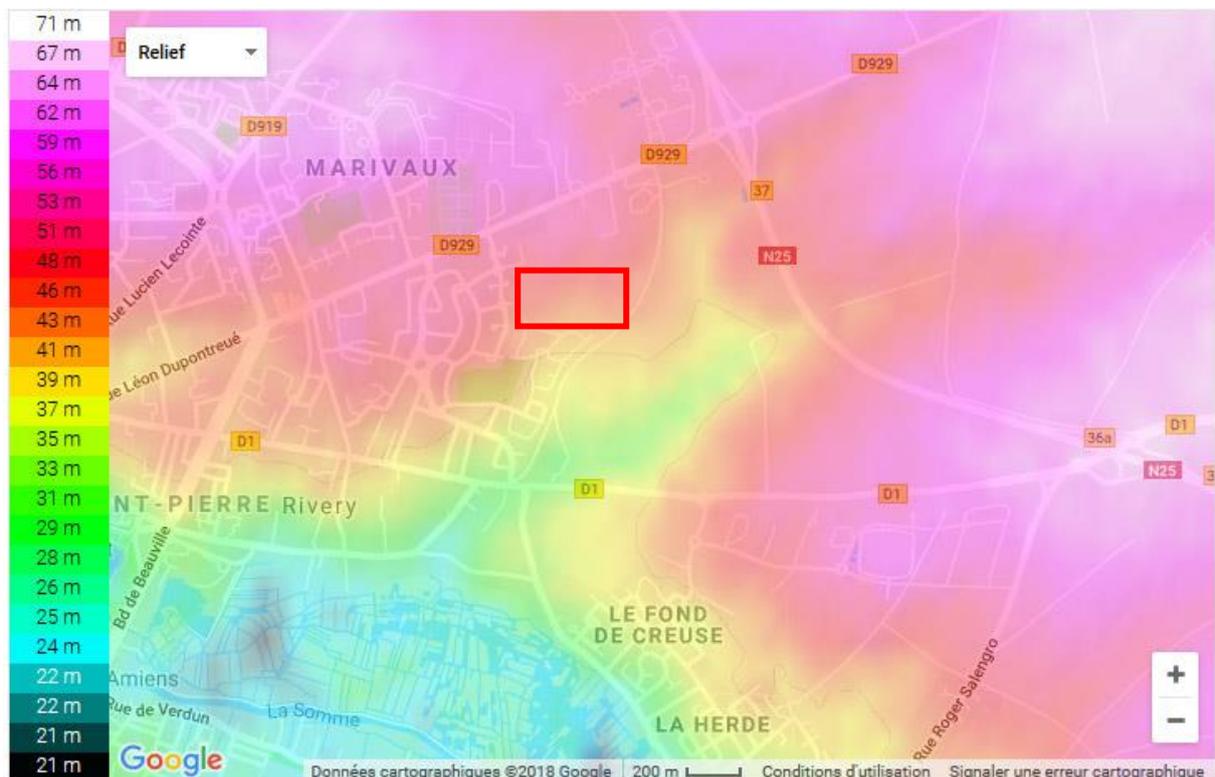
Craie localement limoneuse beige à blanchâtre

Profondeur de la base : de 0.40 à 6.90 m au droit des sondages (supérieure à la profondeur d'investigation des sondages à la pelle-mécanique, soit supérieure à 1.72 m)

Craie blanche

Profondeur de la base : > 8.00 m au droit des sondages (supérieure à la profondeur d'investigation des sondages à la tarière et des essais pénétrométriques).

Aucune arrivée d'eau n'a été observée dans les sondages lors des investigations (Février 2018). Toutefois, des circulations d'eau ponctuelles ne sont pas à exclure au sein des formations, notamment en cas de précipitations.



Zone de projet

En page 24 de la notice faune flore, il est indiqué que le secteur du projet est un lieu contribuant à l'alimentation de chiroptères. Pourriez-vous nous communiquer des éléments permettant de confirmer qu'à cet égard vous vous inscrivez dans le cadre d'une démarche "éviter-réduire-compenser" ?

Les chauves-souris impliquées sur la zone de projet de Rivery sont des Pipistrelles communes. Ces dernières sont très anthropophiles. La surface actuelle est un champ cultivé en céréales. La biomasse d'insectes dans ces agrosystèmes est moins importante que celle d'une prairie, par exemple ou encore de celles de zones en friche ou bien plantées d'arbres et d'arbustes.

La nouvelle physionomie sera composée d'espaces verts et de jardinets offrant des espaces herbeux et arbustifs. Ce sont des espaces favorables à la production de biomasse visités par les chauves-souris. Par conséquent, le projet a des effets positifs dans le fonctionnement (production de biomasse supplémentaire à la partie cultivée) et des aspects négatifs dans la consommation d'espace par la construction de des bâtiments.

Dans la **séquence « éviter »**, cette surface jugée la moins riche en environnement du territoire communal a été notée constructible 1AU et Uct pour 3,35 ha au PLU. Elle se situe dans la continuité de la zone résidentielle actuelle, donc avec le moins de contraintes d'environnement possibles (accès, VRD...).

Dans la **séquence « réduire »**, le profil ci-dessous montre que la composition frange paysagère + jardin privé occupe une place importante en lisière du champ cultivé. Sur 89 m de largeur, 37,6 m, soit 42,24 % sont occupés par des noues du jardin privé et par la frange paysagère. Cette dernière apporte arbres et espace herbacé, un habitat favorable, à forte production de biomasse, très fréquenté par les chauves-souris. Les essences de la palette végétale recommandée dans le PLU sont tirées des essences indigènes. Enfin, la frange paysagère constitue un corridor écologique entre le Chemin Jobard et les actuels espaces verts du secteur résidentiel construit.

De surcroit, ces franges peuvent abriter une fois les arbres suffisamment développés, des gîtes estivaux à chauves-souris. Ce nouvel aménagement réduira l'impact causé par les constructions au point d'avoir un impact résiduel nul.



Dans la séquence **« compenser »**, les aménagements en faveur des espaces verts et notamment la frange paysagère a réduit les impacts à zéro. Si bien que la compensation ne s'avère pas nécessaire.

Le projet de Rivery s'inscrit bien dans le cadre d'une démarche « éviter réduire compenser ».

Projet d'aménagement à vocation de logements à Rivery

Commune de Rivery

Notice faune flore accompagnant le cas par cas

Annexe VII

DIVERSCITES
Jean-jacques BIGNON

SOMMAIRE

1	Objet de l'étude	4
2	Localisation du site	4
3	Méthode d'évaluation de la flore et de la végétation et analyse critique	7
3.1	La flore et la végétation	7
3.1.1	La flore	7
3.1.2	La végétation	7
3.2	La faune	7
3.2.1	Les Insectes	7
3.2.2	Les Amphibiens et les Reptiles	8
3.2.3	Les Mammifères (sauf les chiroptères)	8
3.2.4	Les Oiseaux	8
3.2.5	Les Chauves-souris	9
3.3	Analyse critique de l'ensemble des méthodes	10
4	Description de la flore et de la végétation	10
4.1	La flore	10
4.2	La végétation	11
4.2.1	La végétation des champs cultivés	11
4.2.2	La végétation de la berme du « chemin Jobard »	11
4.2.3	Le fourré à Saule Marsault.	11
5	Description de la faune	14
5.1	Les Insectes	14
5.1.1	Les Odonates	14
5.1.2	Les Orthoptères (Criquets, Sauterelles, Grillons...)	14
5.1.3	Les Coléoptères (Carabes, scarabées, capricornes...)	15
5.1.4	Les Lépidoptères (Papillons diurnes et nocturnes)	15
5.2	Les amphibiens et les reptiles	15
5.3	Les mammifères	15
5.3.1	Les mammifères hors chauves-souris	15
5.3.2	Les chauves-souris	16
5.4	L'avifaune	17
5.4.1	Oiseaux nicheurs	17
5.4.2	Oiseaux migrateurs	17
5.4.3	Oiseaux hivernants	20
5.4.4	Mouvements des oiseaux sur la zone	20
6	Statut et réglementation sur la flore et la végétation	22
6.1	Réglementation sur la flore	22
6.2	Réglementation sur la végétation	22
7	Statut et réglementation sur la faune	22
7.1	Les insectes	22
7.2	Les Amphibiens et les Reptiles	23
7.3	Les Mammifères	24
7.4	Les oiseaux	24

8	Hiérarchisation de la zone	26
9	analyse des effets actuels et prévisibles, directs et indirects temporaires et permanents du projet sur son milieu naturel	26
9.1	Les impacts directs	26
9.1.1	La consommation d'espaces	26
9.1.2	La sélection des espèces	26
9.2	Les impacts indirects	27
9.2.1	Les bruits générés par le nouveau projet	27
9.2.2	La lumière générée dans la nouvelle ZAC	27
9.2.3	Une incidence positive	27
9.3	Les impacts temporaires	27
9.4	Les impacts permanents	27
9.5	Impact sur la trame verte et bleue	28

Table des cartes

Carte 1 – Localisation du secteur d'étude à petite échelle	4
Carte 2 – Localisation de la zone de projet	4
Carte 3 – Occupation du sol par la végétation	13
Carte 4 – Localisation des oiseaux	19
Carte 5 - Principaux couloirs et spots migratoires connus de Picardie	20
Carte 6 – Principaux axes de direction des mouvements des oiseaux	21
Carte 7 – Hiérarchisation des enjeux de la zone	26

Table des tableaux

Tableau 1 – Espèces végétales et statuts régionaux	10
Tableau 2 – Odonates inventoriés sur la zone de projet	14
Tableau 3 – Orthoptères inventoriés sur la zone de projet	14
Tableau 4 – Inventaire des Lépidoptères rhopalocères observées dans la zone d'étude	15
Tableau 5 – Inventaire des espèces de mammifères observées sur la zone de la demande	15
Tableau 6 – Activité des chauves-souris dans la zone de projet	16
Tableau 7 – Inventaire commenté des oiseaux	18
Tableau 8 – La protection des oiseaux en France et en Europe	25

Table des photographies

Photo 1 – Vue aérienne de la de zone de projet	5
Photo 2 – Vue de la zone de projet du sud vers le nord (flèche noire sur la photo 1)	6
Photo 3 – Berme du chemin vicinal « Jobard »	11
Photo 4 - Fourré à Saule Marsault	12

Table des annexes

ANNEXE 1 – Inventaire floristique	30
-----------------------------------	----

OBJET DE L'ÉTUDE

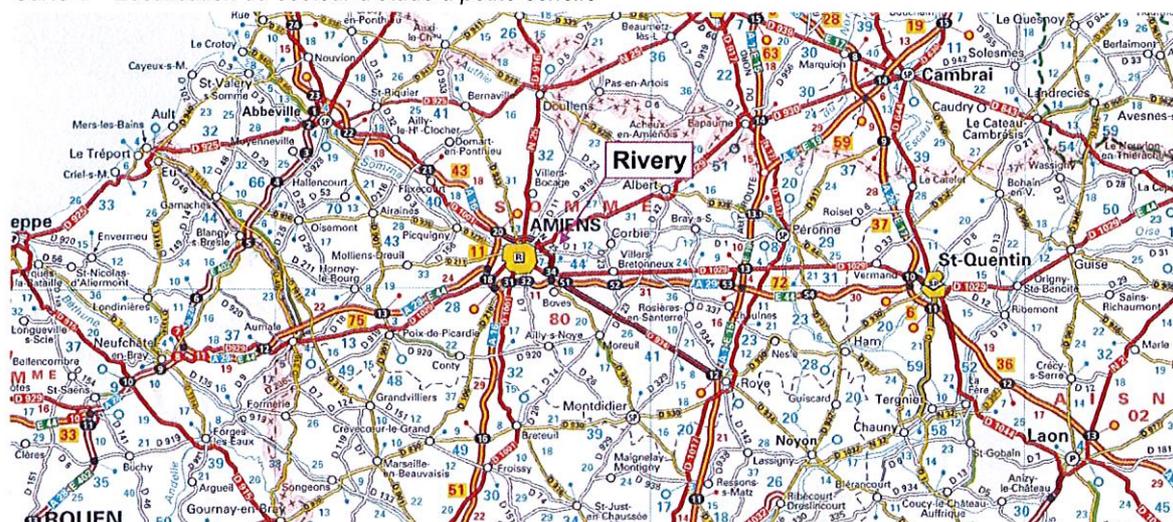
L'objet de cette étude est d'étudier la faune, la flore et la végétation et de mesurer l'impact du projet d'aménagement à vocation de logements à Rivery. Cette notice s'appuie sur l'étude faune flore qui avait été réalisée sur un territoire plus important de la ZAC « Jobard » sur les peuplements de faune et de flore.

Cette étude avait été réalisée en 2013 sur une surface bien plus importante que celle du projet actuel. Un passage récent sur le site (16 mars 2018) a démontré que l'espace n'avait absolument pas été modifié. La haie le long du chemin agricole n'a pas évolué et les surfaces en culture sont restées inchangées ainsi que le mode de culture intensif. Par conséquent, nous apportons en notice du cas par cas, cette étude de 2013 qui reste d'actualité.

2 LOCALISATION DU SITE

Commune du département de la Somme en région Picardie, Rivery se situe au nord-est de l'agglomération amiénoise d'Amiens (carte 1).

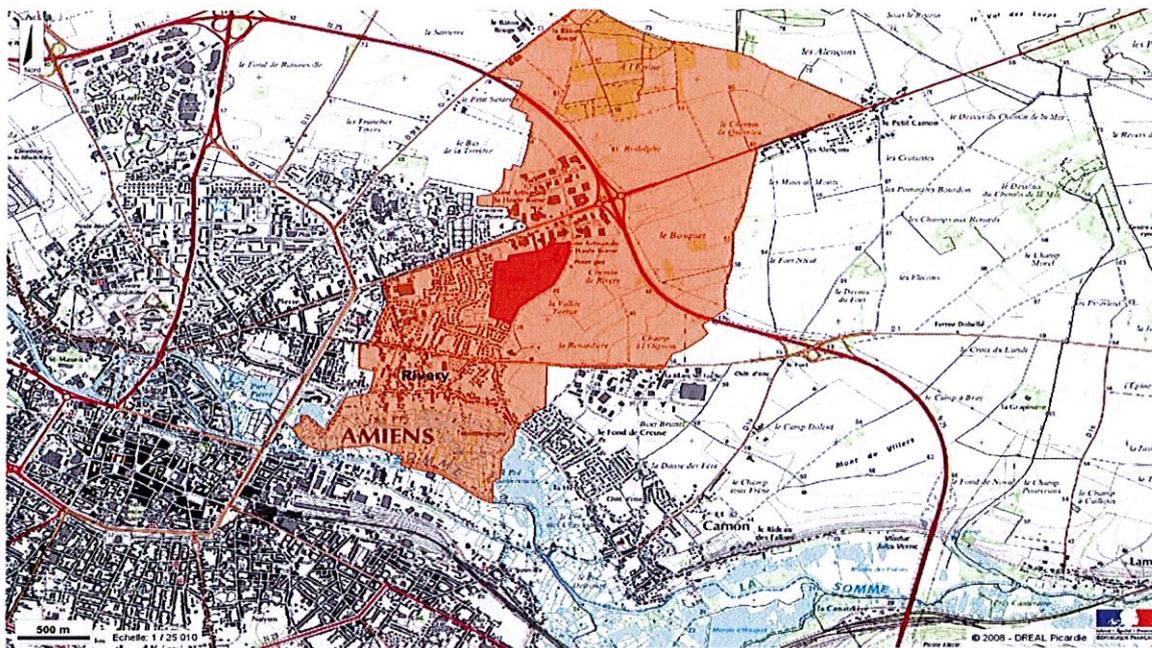
Carte 1 – Localisation du secteur d'étude à petite échelle



Source – Carte au 1/100000 France Nord Michelin 724 National - 2008

Le lieu-dit « Jobard » se situe au centre du territoire communal (carte 2) enchâssé entre une zone pavillonnaire récente et une zone industrielle, en limite du bâti de la zone nord-est amiénoise.

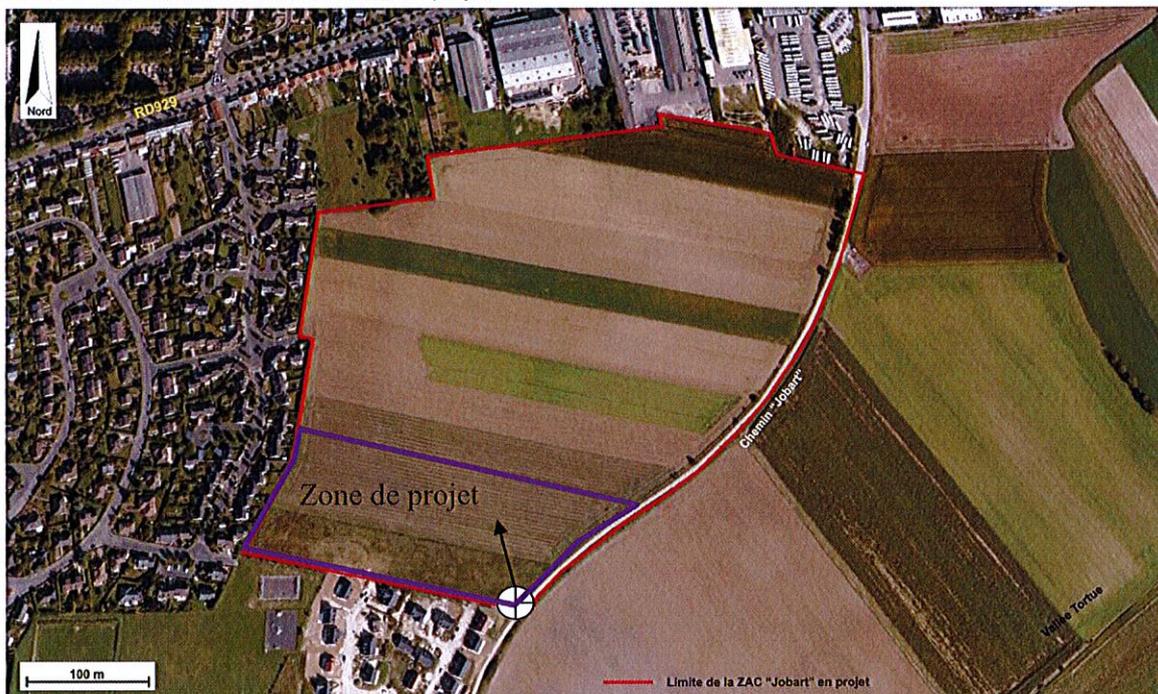
Carte 2 – Localisation de la zone de projet



Source – ECOSYSTEMES sur fond géographique IGN - CARMEN Dreal Picardie

Le contexte dans lequel le projet est projeté est agricole. Plusieurs parcelles formant d'un seul tenant une grande pièce sont cultivées de manière agro-industrielle. Cette surface est limitée par un quartier résidentiel à l'ouest, une zone bâtie plus ancienne avec des jardins en arrière des maisons et une petite zone industrielle au nord et le « chemin Jobard fermant toute la partie est de la zone jusqu'au premier lotissement au sud. Toute la partie est, est orientée vers une vaste plaine agricole (photos 1 et 2).

Photo 1 – Vue aérienne de la de zone de projet



Source – Ecosystèmes d'après GOOGLE EARTH

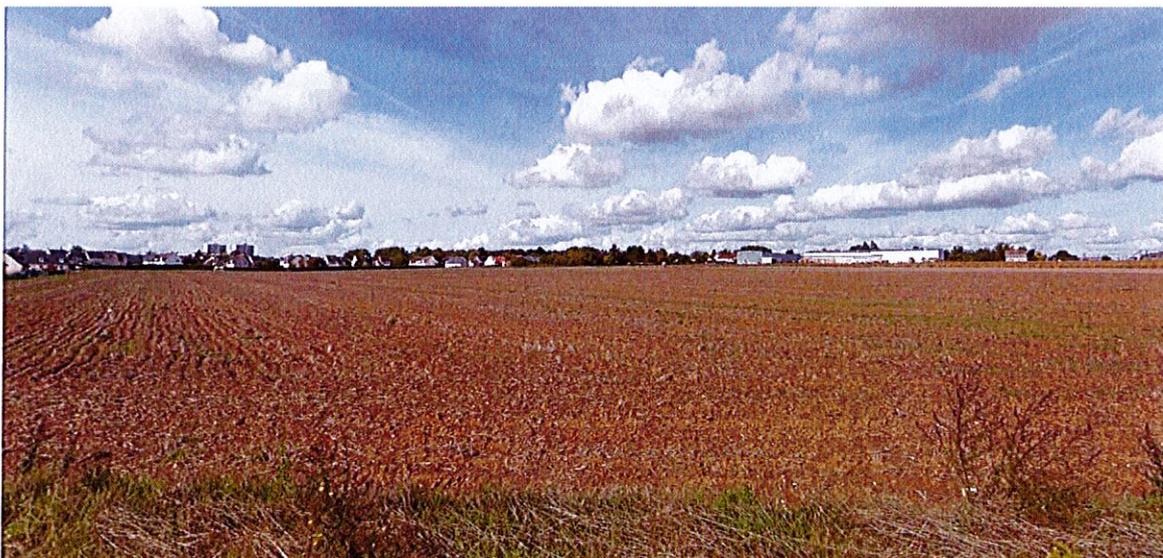


Photo 2 – Vue de la zone de projet du sud vers le nord (flèche noire sur la photo 1)

3 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA FLORE ET DE LA VÉGÉTATION ET ANALYSE CRITIQUE

3.1 La flore et la végétation

3.1.1 La flore

La méthodologie générale d'interprétation floristique est basée sur le simple relevé botanique, c'est-à-dire l'inventaire des espèces végétales identifiées à vue. Elle a aussi pour rôle de mettre en évidence les espèces dites « patrimoniales ».

La nomenclature utilisée repose sur la flore de référence : LAMBINON, J. & al, 2004.- Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. Cinquième édition. Meise 1092 pages. Cet atlas et les flores utilisées sont les références suffisantes pour caractériser la flore de la surface du cadre d'étude dans lequel s'insère le projet.

3.1.2 La végétation

La méthode s'appuie sur la méthode du relevé phytosociologique de Braun-Blanquet qui consiste à dresser la liste des plantes présentes dans un échantillon représentatif et homogène du tapis végétal et en opérant strate par strate. Les espèces définies sont affectées d'un coefficient d'abondance-dominance (i à 5).

Les relevés ainsi dressés aident à définir les types de groupements végétaux, à les codifier au code Corine Biotope et à les retranscrire en Code Natura 2000 (Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, 1999). Cet approche des habitats a pour but de les identifier parmi les 198 listés à l'annexe 1 de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992.

La période d'observation pour la flore et la végétation s'est étalée du mois de juillet 2013 à octobre 2013. Ce qui permet de suivre largement la flore des cultures intensives.

La surface d'étude repose sur l'aire du projet sans extension aucune considérant que les espèces végétales ne se déplacent pas et que les travaux d'installation du projet et son exploitation ne peuvent impacter les plantes et les habitats situés en dehors de cette zone d'étude.

3.2 La faune

Dans tout projet, l'étude sur la faune comprend les observations sur les invertébrés, les reptiles, les batraciens, les mammifères et les oiseaux car les individus appartenant aux espèces de ces classes de la systématique sont protégées en France, certes avec des niveaux de protection différents selon les espèces. Les méthodes d'inventaire ont été adaptées en fonction du terrain et des espèces potentiellement présentes.

3.2.1 Les Insectes

L'étude sur les insectes est réalisée d'après la qualité écologique des habitats et en l'occurrence les biotopes hébergeant les individus appartenant aux espèces protégées figurant sur la liste de l'arrêté du 21 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et celles des listes des annexes de la Directive Habitat susceptibles d'être présentes sur le site. Cette étude a été menée simultanément aux observations botaniques et à celles de la faune vertébrée. Sur les listes réglementaires, le nombre d'espèces susceptibles de se développer dans la zone d'étude est faible compte tenu des types d'habitats présents. La surface est entièrement agricole. Les observations ont donc été faites à vue au moyen d'un filet à papillon. Il n'a pas été nécessaire de mettre en place une série de piégeages visant à mettre en évidence « toute » l'entomofaune (relatif). La capture et l'identification à vue ou différée semblent être la méthode la mieux adaptée pour répondre correctement dans les délais impartis. L'impact des insectes n'étant pas celui qui est le plus évalué dans ce contexte de projet.

La période d'observation des insectes s'est déroulée au cours de la période de mai à octobre 2013.

La liste des insectes est présentée selon les listes mises à jour et reconnue au niveau national. Pour les Papillons, LERAUT, 1997 avec les mises à jour selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN/Muséum d'histoire naturelle de Paris) ; pour les Odonates, SFO, pour les Orthoptères DEFAUT,

SARDET, BRAUD, 2009 et pour les Coléoptères, différentes publications relatives aux familles qui suivent souvent le Catalogue de référence « *die Käfer mitteleuropas* ».

3.2.2 *Les Amphibiens et les Reptiles*

Les amphibiens et les reptiles ne servent généralement pas de bio-indicateurs dans le cadre de ce contexte. Cependant, les amphibiens et les reptiles ont été recherchés à vue dans les lisières proches notamment la berme du chemin « Jobard » et les stations en lisière exposée sud du nord de la zone de projet.

La période d'observation s'est déroulée de juillet à octobre 2013 ne permettant pas pour les amphibiens une observation objective. Cependant, vu le contexte des lieux. L'inventaire des amphibiens et des reptiles a montré une absence totale d'observations.

3.2.3 *Les Mammifères (sauf les chiroptères)*

Les observations des moyens et grands mammifères ont porté sur l'observation directe à vue et surtout sur la recherche d'indices (traces, laissées, individus morts et écrasés...). La méthode est simple et se pratique simultanément aux autres observations (surtout flore et végétation). C'est une prospection de parcours suffisante pour démontrer la présence de mammifères de moyenne et grande taille.

Les micromammifères n'ont pas été étudiés en raison de la difficulté de mise en place de la méthode qui est longue (par l'analyse des déjections des rapaces ou bien par des captures) et par le fait qu'aucune espèce de rongeurs n'est protégée hormis l'écureuil et quelques insectivores (Musaraignes...). La zone d'étude n'amène pas à de fortes potentialités pour les micromammifères. La période d'observation s'est déroulée de janvier à août 2011.

La liste d'inventaire est celle de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (Muséum d'Histoire Naturelle de Paris).

3.2.4 *Les Oiseaux*

Les observations ont été effectuées en 3 points à raison de deux fois une heure sur trois points au cours d'une journée depuis le mois de juillet qui représente 6 fois 3 heures, soit 18 heures de présence sur le terrain et une fois en février.

La durée d'observations et le nombre de points semblent suffisants pour mettre en évidence les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants de la zone d'étude.

Le matériel utilisé est une paire de jumelles. La méthode utilisée est empruntée aux méthodes relatives mieux adaptées dans le cadre de cette étude notamment celle de l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) qui apporte des résultats standardisés au cours d'une période réduite. Les trois points ont été choisis en fonction des types d'habitats les plus favorables aux oiseaux, d'une part et de la zone d'implantation du projet, d'autre part. La méthode consiste en un recensement ponctuel d'oiseaux vus ou entendus en un point donné et pendant une durée définie.

La durée d'observation par point a été d'environ 20mn. Les périodes d'observation ont eu lieu, alternativement, le matin et le soir afin d'avoir des informations sur une journée complète pour une zone donnée.

Des observations complémentaires réalisées en dehors des écoutes ont aussi été notées au gré de toutes les autres observations mentionnant la hauteur des vols, la direction, les éléments du paysage (arbres, jardins...). Ces résultats sont surtout utiles dans l'identification des mouvements des oiseaux journaliers et saisonniers.

L'avantage de cette méthode est de pouvoir mettre en relation la structure et le fonctionnement du peuplement d'oiseaux au sein de la zone étudiée, de définir par conséquent des zones sensibles et de pouvoir par la suite mieux estimer les impacts et les mesures réductrices et compensatoires à prendre.

L'observation directe de l'avifaune migratrice est le principal moyen de qualifier le phénomène migratoire au sein de l'aire d'étude. La caractérisation des axes de déplacement, des altitudes de vol

et la composition des vols permettent d'identifier les enjeux. Cette méthode donne un simple aperçu (notamment diurne) des passages d'oiseaux, sachant que la plupart de la migration s'effectue de nuit.

En conclusion, la méthode qui associe les IPA et tous autres types d'observations permet donc de caractériser :

- les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants ;
- leur comportement sur toute l'aire de la zone ;
- les habitats ;
- les zones sensibles ;
- les moyens d'apporter les mesures réductrices, d'aménagement voire compensatoire.

3.2.5 *Les Chauves-souris*

Sur les 120 espèces françaises de mammifères, les Chauves-souris constituent le quart des mammifères de la faune française avec ces 33 espèces parmi lesquelles 12 espèces sont menacées (ROUE, S.Y. & M. BARATAUD, 1999).

Les matériels utilisés pour l'étude sont les suivants :

- ◆ un détecteur d'ultrasons 240X Petterson Eletronic AB utilisé pour la conversion des ultrasons émis par les chauves-souris en sons audibles ;
- ◆ une paire de jumelles à vision nocturne BUSHNELL pour observer l'activité des chauves-souris au crépuscule et la nuit en plein parc et en lisière des boisements ;
- ◆ un anémomètre/thermomètre mobile placé en bout de bras et relevé à chaque point ;
- ◆ le logiciel batsound.

La période d'écoute est définie d'après les critères météorologiques. Les écoutes sont interrompues pour une température inférieure à +8°C.

L'approche acoustique a été complétée par une approche visuelle crépusculaire à l'œil nu, aux jumelles à vision nocturne.

La « Clé de détermination des Chiroptères au détecteur à ultrasons » réalisée par Michel Barataud a été utilisée pour l'identification des espèces ou groupes d'espèces sur le terrain avec le détecteur à ultrasons.

La technique de recherche et d'identification des espèces s'effectue selon 2 modalités utilisées en fonction des besoins lors du relevé de terrain :

- une écoute en mode hétérodyne des signaux émis et comptage des signaux perçus en temps réel sur la totalité du spectre de 10 à 120 Khz permettant la détermination du pic de fréquence ou d'énergie des espèces ou groupes d'espèces (battement zéro du signal = fréquence la plus grave et intense),
- un enregistrement numérique en mode expansion de temps d'un signal capturé et ralenti 10 fois par le détecteur permettant soit une écoute directe des caractéristiques, du type et du rythme du signal sur le terrain, soit une analyse ultérieure du signal enregistré avec un affichage du sonagramme sur l'ordinateur avec le logiciel Batsound.

La première modalité d'hétérodyne permet de détecter les fréquences porteuses du maximum d'énergie (pic de fréquence) permettant d'identifier certaines espèces rentrées dans le champ de détection. Cependant, un certain nombre d'espèces de chiroptères ne peuvent être différenciées avec certitude de cette manière, étant donné la brièveté des signaux.

La seconde modalité d'expansion de temps permet donc d'affiner l'analyse par une écoute du signal expansé 10 fois (un signal capturé de 1,7 s est écouté pendant 17 s) pour entrer dans les limites audibles de l'oreille humaine et permettre d'appréhender la structure du signal. Si besoin, ce signal peut être sauvegardé via un enregistreur numérique pour être ensuite analysé avec le logiciel Batsound.

La faune observée a été listée en annexe. Chacune des espèces est présentée avec son statut de rareté régionale et nationale.

Les observations ont été réalisées au cours de trois nuits : celle du 28 mai, du 30 juillet et du 22 septembre 2013. La météorologie au cours de ces soirées d'observations ont été relevées.

3.3 Analyse critique de l'ensemble des méthodes

La description et l'analyse structurelle et fonctionnelle des peuplements de flore et de faune au cours de l'année sur un territoire relativement restreint en périphérie de zone urbaine apporte une image d'un état initial à l'instant T. Les méthodes utilisées pour y parvenir semblent largement suffisantes et adaptées au projet.

4 DESCRIPTION DE LA FLORE ET DE LA VÉGÉTATION

4.1 La flore

La **strate arborescente est absente**. L'inventaire repose donc sur les espèces arbustives et herbacées. L'absence d'arbres est subordonnée à la présence d'un chemin qui assure le passage d'engins agricoles et à la culture des parcelles en céréales n'accordant pas d'arbres sur leur périphérie.

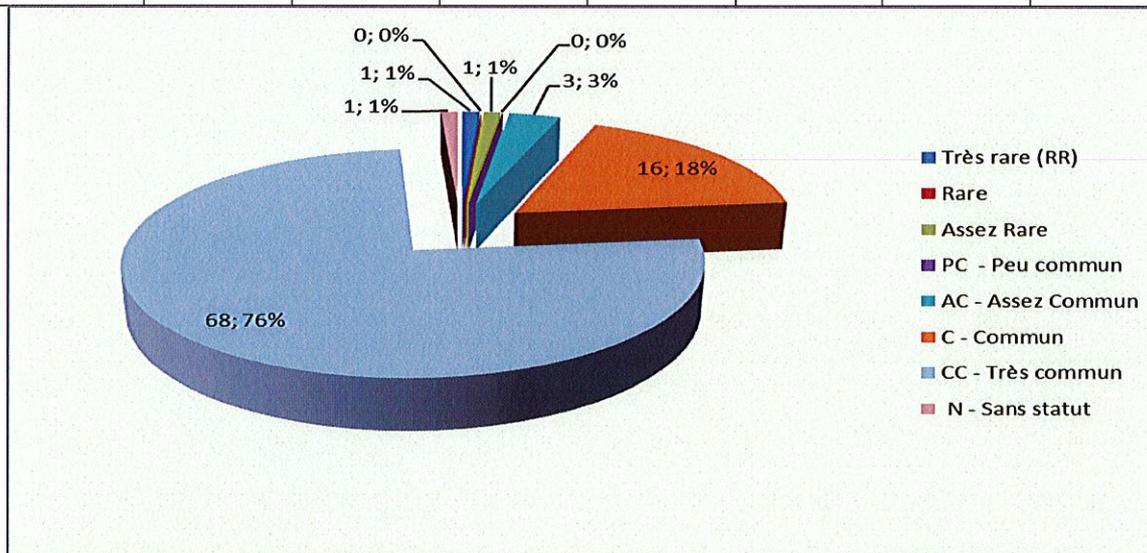
La **strate arbustive compte 9 espèces** se développant uniquement sur les 500 mètres de longueur environ et 3 mètres de largeur de berme du chemin Jobard (coté surface de projet). Les espèces observées ne présentent pas d'intérêt particulier en raison de la banalité de la flore. Si 7 espèces sont communes au niveau régional, deux espèces sont dites AR et RR. Il s'agit pour la première du Pin noir (*Pinus nigra*) planté sur la berme, une plante cultivée sténonaturalisée en Picardie. Elle offre ainsi peu d'intérêt quant à son statut de rareté. La seconde espèce est le Noyer commun (*Juglans regia*), un arbre planté pour le besoin des fruits dans les jardins et jadis dans les campagnes. Aujourd'hui cette espèce apparaît çà et là au bon vouloir des Corneilles. Le noyer est ici au stade arbustif.

La **strate herbacée, riche de 81 plantes** peu originales est composée d'espèces végétales caractéristiques des cultures et des friches provenant essentiellement de la berme. La liste complète des plantes figurent en annexe 1.

Il n'a pas été observé de plantes invasives.

Tableau 1 – Espèces végétales et statuts régionaux

Très rare (RR)	Rare (R)	Assez Rare (AR)	Peu commun (AC)	Assez Commun (AC)	Commun (C)	Très commun (CC)	N - Sans statut
1	0	1	0	3	16	68	1



Source – Ecosystèmes

Au plan floristique, les espèces végétales qui se développent dans la zone de projet sont communes à très communes au niveau régional à hauteur de 98% des plantes totales observées. L'intérêt botanique demeure faible sur toute la zone prévue à l'installation de la ZAC. Aucune plante invasive observée.

4.2 La végétation

4.2.1 La végétation des champs cultivés

Toute la surface est occupée par plusieurs cultures donc la végétation est celle des commensales des cultures (blé, orge, maïs, betteraves). Ainsi, en raison de la culture même et des préparations de terre différentes entre ces cultures, plusieurs associations s'individualisent. Citons pour mémoire que les habitats appartiennent aux associations commensales des cultures, thérophytiques plus ou moins nitrophiles des sols eutrophes à mésotrophes des [*Secaletalia cerealis*], des [*Aperetalia spicae-venti*] de la classe des [*Stellarietea mediae*].

4.2.2 La végétation de la berme du « chemin Jobard »

Cette berme de 2 à 3 mètres de largeur accueille une végétation de type friche ensoleillée à caractère nitrophile. Le caractère artificiel de cette berme lui confère un intérêt plutôt limité du point de vue botanique. Ceci est accentué par le fait que les cultures sont fortement amendées subissent des traitements phytosanitaires importants, et que le retournement des terres s'effectuent au moins une fois par an dans le cadre de la rotation des cultures.

Quelques arbres ont été plantés jadis, mais peu d'entre eux subsistent aujourd'hui. La végétation se compose de plantes bisannuelles typiques de la friche, celles des prairies et celles des cultures.

Photo 3 – Berme du chemin vicinal « Jobard »



La physionomie est donnée par une graminée dominante, le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), enrichie par des espèces des bordures tassées du Lolio-Plantaginon majoris avec pour plantes caractéristiques, le Plantain majeur (*Plantago major*), l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Pâturin annuel (*Poa annua*). L'absence de fauchage régulier conduit à certaines plantes de la friche à venir s'y développer : l'Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), Linaria vulgaire (*Linaria vulgaris*), Picris fausse épervière (*Picris hieracioides*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Potentille ansérine (*Potentilla anserina*), Carotte sauvage (*Daucus carota*)...

4.2.3 Le fourré à Saule Marsault.

Il est peu important et n'occupe qu'une faible surface en lisière du chemin « Jobard » au coin de la zone industrielle (carte 3) et photo 4.

Ces fourrés plus ou moins importants en surface couvrent des friches rudérales, des terrains vagues et des accotements. Les sols sont variables mais souvent tassés. Souvent frais, compacts. Ils peuvent présenter des nappes d'eau persistantes après les pluies. Le dynamisme de cette végétation est d'origine pionnière. Il succède à des végétations de friches des Artemisietea vulgaris. Ces fourrés se composent de Saule Marsault (*Salix caprea*) et de Saule blanc (*Salix alba*). Cette végétation est dépourvue d'intérêt phytoécologique. Ne nécessite aucune mesure de gestion particulière.

Photo 4 - Fourré à Saule Marsault



Au plan phytoécologique, la végétation de la zone en projet se résume à la végétation compagne des cultures (variables chaque année selon les cultures mises en place), à celle des friches (berme du chemin) et à celle des fourrés à Saule Marsault.

Carte 3 – Occupation du sol par la végétation



- Limite de la ZAC en projet
- Champ cultivé et végétation campagne [Cor. 82.2]
- Friche nitrophile des bernes des chemins agricoles [Cor. 87.1]
- Fourré à Saule Marsault *Salicetum capreae* [Cor. 31.81 - UE : N1*]
- • • Arbustes isolés (naturel et plantation) sur l'ourlet nitrophile [Cor. N1] (*) N1 Non identifiés

Source - ECOSYSTEMES

5 DESCRIPTION DE LA FAUNE

Les méthodes utilisées pour mettre les différents groupes taxonomiques de la faune sont consignées en annexe 1.

5.1 Les Insectes

L'interprétation de la liste des insectes a permis de conclure qu'une étude fine sur les insectes n'était pas utile tant les zones favorables à leur reproduction étaient non représentées. Il n'y a ni zone boisée, ni zone humide dans la zone de la demande. C'est un milieu en perpétuel remaniement. Le temps imparti pour une colonisation naturelle par les insectes n'est pas suffisant. Seuls les insectes des cultures sont présents mais ne figurent pas parmi ceux qui figurent sur la liste des espèces protégées.

Même les abords de la zone de la demande ne peuvent abriter d'insectes protégés, car ils requièrent des critères biologiques (sol, microclimat, plante hôte) absents du secteur d'étude.

5.1.1 Les Odonates

Les « Hortillonnages » sont les habitats aquatiques les plus proches de la zone de projet (930 m à vol d'oiseau) capables d'assurer le développement larvaire des Odonates. En revanche, les adultes sont présents en périphérie du site notamment en lisière où mouches et moucherons sont abondants. Les effectifs de population sont importants et ont été identifiés dans le cadre du document d'objectifs du réseau Natura 2000. Le champ cultivé attire parfois de nombreux odonates surtout lorsqu'il est situé en bordure de zone humide. Ici, à plus de 900m, les odonates viennent au-dessus des cultures, soit en transit soit en chasse (tableau 2). C'est vrai pour les espèces de grandes tailles (*Aeshnes*, *Sympètres*, *Orthetrum*, *Libellula*) qui parcourent de grandes distances en lisières des haies et des bandes boisées pour se nourrir. De petites espèces (*Coenagrion* et *Platycnemis*) se tiennent dans les haies périphériques.

Tableau 2 – Odonates inventoriés sur la zone de projet

Nom commun	Taxon	Statut de rareté en Picardie	Statut de vulnérabilité en Picardie	Priorité de conservation	Etat de conservation	Déterminant ZNIEFF
Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	AC	mineure	Non prioritaire	Favorable	non
Agriion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	C	mineure	Non prioritaire	Favorable	non
Agriion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	CC	Préoccupation mineure	Non prioritaire	Favorable	non
Agriion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (L., 1758)	C	mineure	Non prioritaire	Favorable	non
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> (L., 1758)	C	mineure	Non prioritaire	Favorable	non
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i> (L., 1758)	C	mineure	Non prioritaire	Favorable	non

Source – ECOSYSTEMES d'après picardie Nature

Les adultes qui viennent de la Somme toute proche trouvent dans la zone de la demande un territoire pour se nourrir tout aussi privilégié que les autres habitats alentours. Ces espaces ne sont pas plus importants que les grandes surfaces de jardins qui forment la ville de Rivery et des quartiers d'Amiens adjacents.

5.1.2 Les Orthoptères (Criquets, Sauterelles, Grillons...)

Les espèces protégées de la liste des insectes ne peuvent se développer dans ce type de milieu tant par la nature des habitats que par le climat. Les espèces protégées sont inféodées strictement au climat méditerranéen. En bordure de chemin, la friche attire peu de criquets et de sauterelles. Les espèces observées sont *Chorthippus* et *Tettigonia* (tableau 3).

Tableau 3 – Orthoptères inventoriés sur la zone de projet

Nom commun	Taxon	Statut de rareté en Picardie	Statut de vulnérabilité en Picardie	Priorité de conservation	Etat de conservation	Déterminant ZNIEFF
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus [Glyptobothrus] biguttulus biguttulus</i> (L., 1758)	C	Préoccupation mineure	Non prioritaire	conservation favorable	non
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> L., 1758	C	mineure	Non prioritaire	conservation	non

Source – ECOSYSTEMES d'après Picardie Nature

+

Les Orthoptères sont peu diversifiés et les critères d'habitats pour assurer un peuplement optimal ne sont pas réunis.

5.1.3 *Les Coléoptères (Carabes, scarabées, capricornes...)*

Les Coléoptères de la liste des espèces protégées ne se développent pas dans les habitats présents sur le site d'étude ou dans l'environnement large.

5.1.4 *Les Lépidoptères (Papillons diurnes et nocturnes)*

Les Lépidoptères de la liste d'espèce protégée ne se développent pas dans les habitats présents sur le site d'étude ou dans l'environnement large. Cependant, un certain nombre de papillons viennent se nourrir sur les fleurs des plantes des bermes. Compte tenu du contexte agricole très affirmé, ces papillons de jour sont des espèces banales et les habitats ne sont pas en mesure d'abriter des espèces patrimoniales régionales tant que le système agricole sera pérennisé.

Le tableau 4 consigne les espèces observées. Elles ne sont pas commentées car l'évaluation des statuts de rareté ne sont pas connus.

Tableau 4 – Inventaire des Lépidoptères rhopalocères observées dans la zone d'étude

Nom commun	Taxon
La piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)
La piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)
La piéride du navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)
Le souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)
Le citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)
Le cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (L., 1761)
L'azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)
Le vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)
Le paon du jour	<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)
La vanesse de l'ortie	<i>Vanessa cardui</i> Linnaeus, 1758
Le myrtil	<i>Maniola jurtina</i> Linnaeus, 1758
Le procris	<i>Coenonympha pamphilus</i> (L., 1758)

Source - ECOSYSTEMES

L'intérêt lépidoptérologique de la zone en projet est faible.

5.2 Les amphibiens et les reptiles

Aucune observation d'amphibiens et de reptiles n'a été mise en évidence dans la zone d'étude en raison du manque d'habitats favorables aux développements de leurs populations.

5.3 Les mammifères

5.3.1 *Les mammifères hors chauves-souris*

L'inventaire des mammifères effectué à partir des observations simultanées sur les oiseaux et la flore a permis de mettre en évidence à partir des laissées et des traces ou à vue trois espèces de mammifères terrestres (hormis les chauves-souris) (tableau 5).

Tableau 5 – Inventaire des espèces de mammifères observées sur la zone de la demande

Nom vernaculaire	Nom linnéen	Rareté	Menace	Priorité de conservation	Etat de conservation
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> L., 1758	Très commun	Mineure	Non prioritaire	Favorable
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> L., 1758	Très commun	Mineure	Non prioritaire	Favorable
Lièvre d'Europe	<i>Lepus capensis</i> L., 1758	Très commun	Mineure	Non prioritaire	Favorable

Source – Référentiel de la faune de Picardie – Picardie Nature – ClicNat 18/11/2013

Le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) a été mis en évidence sur les bermes des chemins et sentiers.

La Taupe d'Europe (*Talpa europaea*) est visible par ses terriers en mai au moment des derniers semis de culture. Une espèce très commune en Picardie.

Les autres micromammifères non étudiés ici sont sans aucun doute présents comme les autres campagnols, les mulots et les musaraignes. Les espèces inféodées aux cultures sont généralement communes et bien distribuées en France.

Le Chevreuil si présent sur le plateau picard n'a pas été relevé. Il doit cependant être présent sur le plateau mais de manière occasionnelle. Il est présent dans la partie nord de la commune au-delà de la rocade. Les bosquets sont plus nombreux des masses boisées plus importantes.

D'autres espèces comme le Renard (*Vulpes vulpes*), l'Hermine (*Mustela herminea*), la Belette (*Mustela nivalis*), le Putois (*Mustela putorius*)...sont des espèces qui doivent se partager l'aire de la zone de projet. Ils ne peuvent y établir de lieux de nidification. Ces animaux communs pour la région parcourent la zone au cours de leurs déplacements.

5.3.2 Les chauves-souris

La seule chauve-souris présente est la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Elle a été mise en évidence surtout dans la partie nord de la zone d'étude en bordure des espaces « plus verdoyants » des jardins du bâti ancien, là où l'activité est la plus intense (tableau 6). Ailleurs, l'activité est nettement plus faible selon un gradient dégradé du nord vers le sud et d'ouest vers l'est.

Les pelouses ouvertes et les arbres des jardins périphériques assurent au moins l'estivage des chauves-souris. Cette espèce est probablement la plus anthropophile de toutes les chauves-souris présentes en Picardie. Elle chasse durant tout l'été jusqu'à fin octobre au-dessus des jardins. Les dépendances des maisons, les vieux arbres des hortillonnages non loin assurent à cette chauve-souris une forte représentativité. Elle dédaigne toutefois les espaces ouverts céréaliers.

Tableau 6 – Activité des chauves-souris dans la zone de projet

Activité des chauves-souris sur la zone de projet de la ZAC "Jobart" - Commune de Rivery								
Date	Météorologie				Point d'observation	Nombre de contacts	Comportement	Espèce
	Température (°C)	Vent (ms ⁻¹)	Dir. Vent	Heures d'écoute				
28/05/2013	13	1 à 3	NW	22h20-22h35	Parcours A (x vers y)	0	-	-
	13	2	NW	22h45-22h55	Point 2	3	chasse et transit	Pipistrelle commune
	11	2	NW	23h00-23h30	Parcours B (x vers y)	2	transit	Pipistrelle commune
	11	2	NW	23h45-00h00	Parcours A (y vers x)	0	-	-
	11	1	NW	00h05-00h15	Point 1	1	transit	Pipistrelle commune
	10	1	NW	00h20-00h50	Parcours B (y vers x)	0	-	-
	10	1	NW	1h00-1h10	Point 2	0	-	-
30/07/2013	9	1	NW	1h15-1h20	Point1	0	-	-
	24	1 à 2	SW	22h15-22h25	Point 1	15	chasse et transit	Pipistrelle commune
	24	2	SW	22h30-23h00	Point 2	18	chasse et transit	Pipistrelle commune
	23	1 à 2	SW	23h15-23h30	Parcours A (x vers y)	11	chasse et transit	Pipistrelle commune
	23	1	SW	23h45-0h15	Parcours B (x vers y)	6	chasse et transit	Pipistrelle commune
	22	1	SW	0h20-0h30	Point 2	14	chasse et transit	Pipistrelle commune
	20	0	SW	0h35-0h45	Point 1	8	transit	Pipistrelle commune
	20	0	SW	0h55-1h25	Parcours B (y vers x)	5	chasse et transit	Pipistrelle commune
22/09/2013	20	0	SW	1h30-1h45	Parcours A (y vers x)	5	chasse et transit	Pipistrelle commune
	22	1	NW	20h00-20h15	Parcours A (x vers y)	3	transit	Pipistrelle commune
	21	1	NW	20h20-20h50	Parcours B (x vers y)	8	chasse et transit	Pipistrelle commune
	21	1	NW	21h00-21h10	Point 1	7	chasse et transit	Pipistrelle commune
	21	1	NW	21h15-21h25	Point 2	15	chasse et transit	Pipistrelle commune
	20	1	NW	22h15-22h45	Parcours B (y vers x)	2	chasse et transit	Pipistrelle commune
	19	2	NW	22h50-23h05	Parcours A (y vers x)	2	chasse et transit	Pipistrelle commune
	19	2	NW	23h10-23h20	Point 2	5	chasse et transit	Pipistrelle commune
19	2	NW	23h30-23h40	Point 1	9	chasse et transit	Pipistrelle commune	

Source – ECOSYSTEMES

La Pipistrelle commune est une chauve-souris qui ne peut se reproduire dans la zone de projet. Elle vient au gagnage à partir des zones périphériques mais s'aventurent peu dans le domaine céréalier. Le chemin « Jobard » est emprunté parfois par des individus en transit. Mais l'activité au cours des parcours d'écoute est restée faible.

Aucun habitat ne permet à ce mammifère de s'installer même d'y séjourner au cours de l'été.

Le statut biologique montre que cette chauve-souris est très commune, non menacée et une population régionale en état de conservation favorable.

L'intérêt chiroptérologique de la zone en projet est très faible.

5.4 L'avifaune

Les oiseaux ont été observés au cours de la période comprise entre fin mai et octobre 2013, ce qui permet de mettre en évidence les oiseaux nicheurs et les oiseaux migrateurs. Trente-neuf espèces d'oiseaux qui peuplent la zone d'étude et sa proche périphérie sont rappelées dans le tableau 7.

5.4.1 Oiseaux nicheurs

Sur les 39 espèces observées nicheurs en Picardie, très peu d'espèces nichent dans les surfaces ouvertes des champs cultivées proches des villes. L'Alouette des champs, la Bergeronnette grise sont des espèces habituées à nicher au sol dans des conditions anthropiques avancées. Le fourré de Saule marsault est favorable au Bruant jaune, Merle noir, Mésange à longue queue, Verdiers, Linotte mélodieuse, Fauvette à tête noire ou encore Troglodyte mignon. Cette grande parcelle de blé est une grande zone de ressource trophique pour la plupart des oiseaux insectivores et granivores qui nichent dans les habitats périphériques (carte 4).

Au cours des observations, la nidification a pu être mise en évidence pour la Bergeronnette grise, le Merle noir, Verdiers, Pinson des arbres, dans l'aire d'étude.

Lorsque les hirondelles et les martinets nichent dans l'espace bâti de la ville, ils viennent se nourrir dans les aires au-dessus des cultures de la zone de projet.

Les boisements, les parcs aménagés et les jardins des habitations privées en périphérie sont plus diversifiés en oiseaux : Accenteur mouchet, Mésanges, bleue et charbonnière, Pic épeiche, Chardonneret élégant, Pinson des arbres, Grive musicienne.... Beaucoup d'oiseaux des jardins périphériques sont des espèces sédentaires.

La plupart de ces espèces sont communes à très communes en Picardie (tableau 7).

Les oiseaux nicheurs sont donc en grande majorité répartis sur toute la périphérie de la zone d'étude. La surface du projet constitue par conséquent une zone de gagnage.

5.4.2 Oiseaux migrateurs

□ Migration post nuptiale

Les oiseaux migrateurs empruntent en grande partie la vallée de la Somme et ses abords dans la migration post nuptiale et pré-nuptiale. Cette migration concentrée sur la vallée déborde sur les plaines et les plateaux de manière plus diffuse. Les champs cultivés de la zone de projet ne sont pas des aires de repos pour les oiseaux migrateurs. Cependant, des bandes de Chardonnerets, de Pinsons des arbres, de Linottes mélodieuses... s'arrêtent sur les terres agricoles. Celles de la zone d'étude ne sont pas plus attractives que les autres terres du plateau céréalier. Leur attractivité dépend de leur nature (terres non labourées, maïs, betteraves ou bien labours) au moment où les oiseaux se déplacent. Les arbustes hauts et les arbres accueillent lors du passage d'automne, la Grive litorne vue sur les arbustes de la Vallée Tortue, largement en périphérie de la zone de projet.

La carte 5 montre les couloirs migratoires principaux connus de Picardie. Le point rouge traduit la localisation de la zone de projet. Celle-ci se situe entre deux axes migratoires importants, évitant la conurbation amiénoise.

□ Migration pré-nuptiale

La migration pré-nuptiale est souvent peu visible et diffuse. Elle se remarque par l'arrivée des passereaux et des rapaces migrateurs venant prendre possession de leur territoire.

La zone d'étude ne constitue pas une zone de repli sensible pour les oiseaux migrateurs

Tableau 7 – Inventaire commenté des oiseaux

Nom Français	Nom Scientifique	Vulnérabilité France		Vulnérabilité Picardie			Statut de rareté en Picardie	Statut biologique en Picardie
		Nicheurs	Hivernants	Reproducteur	Erratique	Visiteur		
Accenteur Mouchet	<i>Prunella modularis</i>	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> L., 1758	I	AP	LC	-	-	CC	N,MH
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> L., 1758	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> L., 1758	AS	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (L., 1758)	S	NE	LC	-	-	C	N
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> L., 1758	S	S	LC	-	-	AC	N,H
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (L., 1758)	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> L., 1758	SX	NE	LC	-	-	AC	N,MH
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> L., 1758	S	NE	LC	-	-	C	N,MH
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i> L., 1758	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> L., 1758	S	NE	LC	-	-	?	N,MH
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> L., 1758	S	S	LC	-	-	C	Ni
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> L., 1758	AS	NE	x	-	-	C	N
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Grand cormoran continental	<i>Phalacrocorax carbo</i> (L., 1758)	-	-	LC	-	-	AR	N,MH
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> L., 1758	S	NE	EN	-	-	AR	N,MH
Nom Français	Nom Scientifique	Vulnérabilité France		Vulnérabilité Picardie			Statut de rareté en Picardie	Statut biologique en Picardie
		Nicheurs	Hivernants	Reproducteur	Erratique	Visiteur		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	D	-	LC	-	-	CC	N,M
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> L., 1758	S	S	LC	-	-	PC	N,MH
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (L., 1758)	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	S	-	LC	-	-	CC	N,M
Merle noir	<i>Turdus merula</i> L., 1758	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (L., 1758)	SX	NE	LC	-	-	CC	N
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (L., 1758)	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> L., 1758	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (L., 1758)	SX	-	LC	-	-	CC	N,S
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (L., 1766)	S	S	LC	-	-	AC	N,MH
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (L., 1758)	D	NE	LC	-	-	CC	N,H
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (L., 1758)	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	AS	NE	LC	-	-	C	N,MH
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> L., 1758	I	AS	LC	-	-	AC	N,S
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> L., 1758	SX	SX	LC	-	-	CC	N,MH
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> L., 1758	SX	-	LC	-	-	CC	N,MH
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita collybita</i> (Vieillot, 1887)	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (L., 1758)	S	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	S	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	SX	NE	LC	-	-	C	N,M
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldsky, 1838)	S	NE	LC	-	-	CC	N,S
Nom Français	Nom Scientifique	Vulnérabilité France		Vulnérabilité Picardie			Statut de rareté en Picardie	Statut biologique en Picardie
		Nicheurs	Hivernants	Reproducteur	Erratique	Visiteur		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (L., 1758))	S	NE	LC	-	-	CC	N,MH
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (L., 1758)	SX	NE	LC	-	-	CC	N,MH

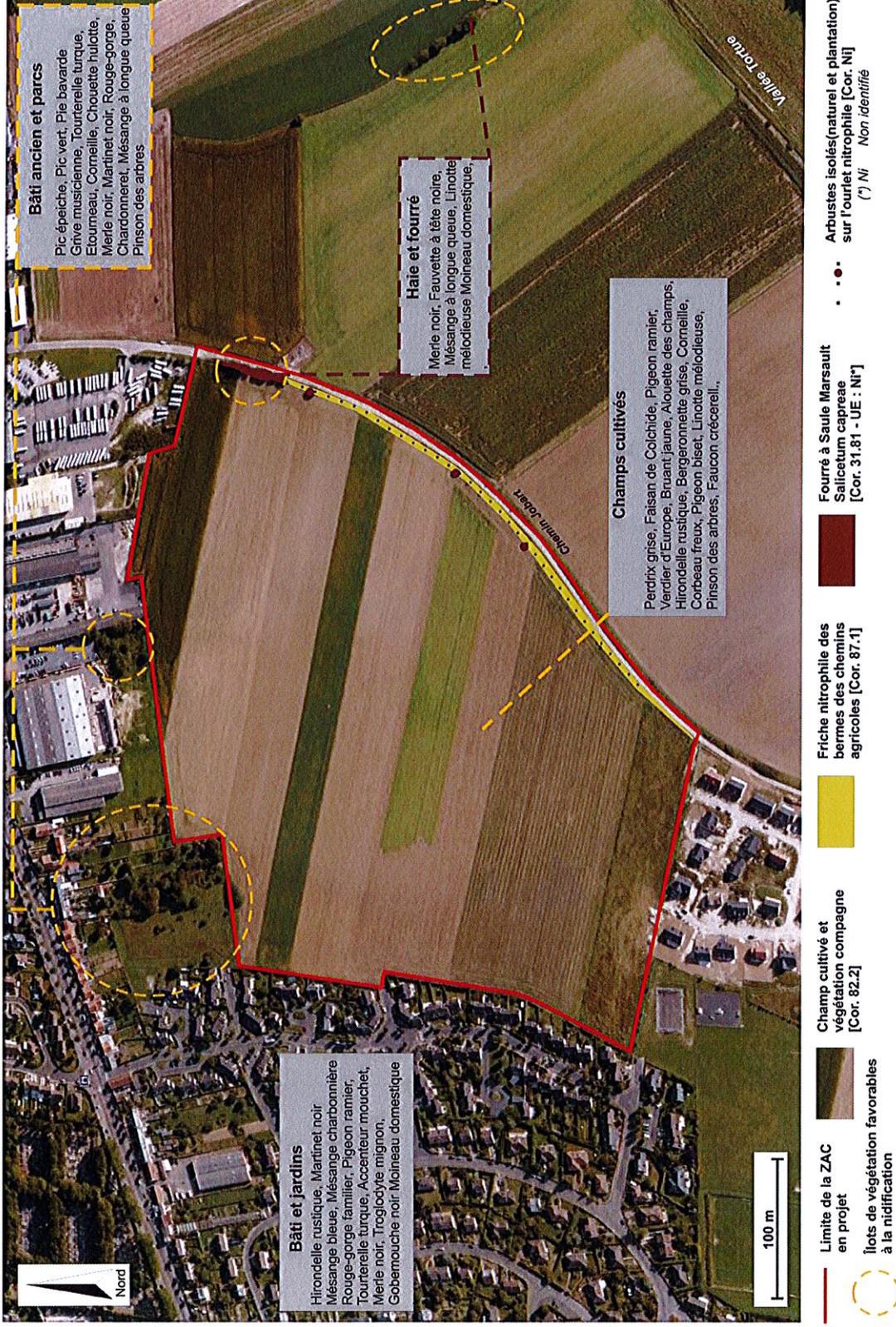
Légende

AP - A Préciser	RE - Disparue au niveau régional mais présente dans d'autres régions	CC - Très commun	N - Nicheur
AS - A Surveiller	CR - En danger critique	C - Commun	Ni - Nicheur introduit
D - Déclin	EN - En danger	AC - Assez commun	Ne - Nicheur
DI : Disparu	VU - Vulnérable	PC - Peu commun	S - Sédentaire
E - En danger	NT - Quasi menacée	AR - Assez rare	M - Migrateur
L - Localisé	LC - Préoccupation mineure	R - Rare	H - Hivernant
N - Nouvellement installée	DD - Données insuffisantes	RR - Très rare	
NE - Non Evaluée	NA - Non applicable	E - Exceptionnel	
R - Rare		I - Indéterminé	
S - "Safe"	Espèce inscrite sur la liste rouge régionale		
SS - Stable ou en progression			
SX - Information insuffisante			
V - Vulnérable			

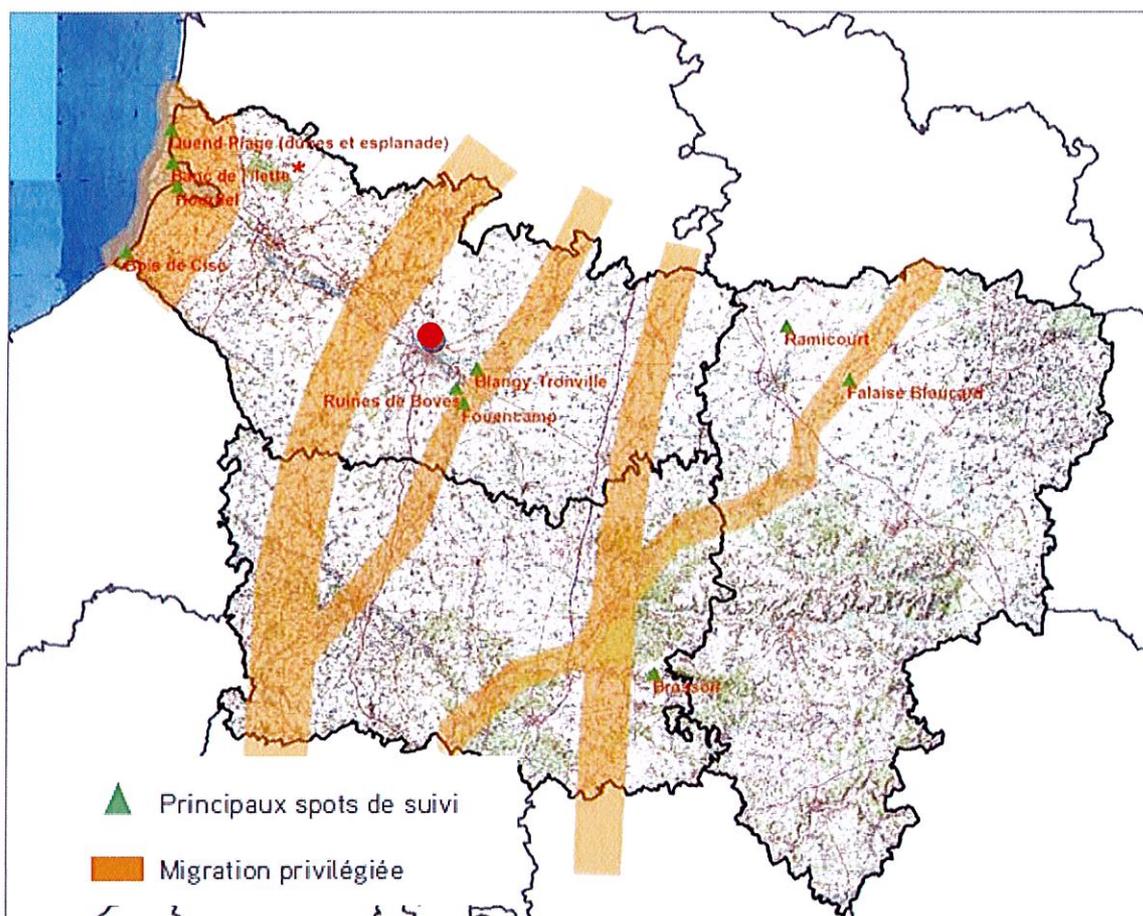
BIBLIOGRAPHIE

- PICARDIE-NATURE, 2009 - Référentiel de la faune de Picardie - www.picardienature.org
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
- UICN France, 2011. - Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Paris, France.
- INPN Muséum d'Histoire Naturelle de Paris - www.inpn.mnh.fr

Carte 4 – Localisation des oiseaux



Carte 5 - Principaux couloirs et spots migratoires connus de Picardie



Source – Schéma régional – Climat aire Energie 2020-2050

5.4.3 Oiseaux hivernants

Il convient également de signaler la présence, en hiver, d'espèces erratiques qui occupent les espaces laissés vacants par leurs congénères eux-mêmes partis dans d'autres régions ou qui viennent se joindre aux espèces strictement sédentaires. Le rapace le plus visible en hiver est le Faucon crécerelle. Toujours isolés, ils s'observent régulièrement à la recherche de nourriture. Le pic vert, le merle noir, la tourterelle turque, la pie bavarde viennent au gagnage dans les parcelles de blé ou les labours.

Enfin, les grands passereaux (freux et corneilles), les vanneaux huppés, les Pigeons ramier... et de nombreux oiseaux d'eau volent au-dessus de la zone à une altitude haute : les hérons cendrés, les canards col-vert, les goélands, le Grand cormoran, les mouettes rieuses survolent régulièrement le site sur toute son étendue. La Somme proche permet de voir ces oiseaux en mouvement autour du site.

La zone d'étude constitue pour les oiseaux hivernants une zone de gagnage

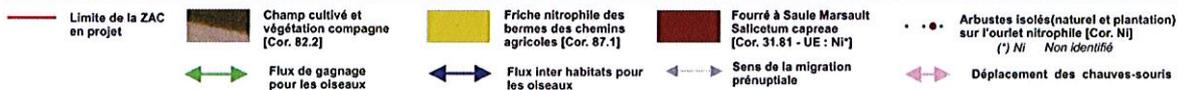
5.4.4 Mouvements des oiseaux sur la zone

Les mouvements des oiseaux (carte 6) montrent les principaux déplacements. Lorsque la zone n'est pas utilisée pour la ressource trophique par les principaux passereaux qui nichent en périphérie, elle est traversée par ces nombreux passereaux qui vont et viennent de jardins en jardins ou bien des boisements ou de toute part en vol bas (flèche en violet). En altitude, les oiseaux traversent la zone comme toute autre surface. Deux directions ont été remarquées :

- ◆ ceux qui descendent et remontent la Somme régulièrement (hérons, mouettes, canards cormorans, goélands...);

- ◆ Ceux qui viennent du plateau (Pigeons étourneaux, canards, Pigeons, Corneilles...) dans les déplacements locaux

Carte 6 – Principaux axes de direction des mouvements des oiseaux



Axe migratoire des oiseaux

Source –ECOSYSTEMES d'après GOOGLE EARTH

La diversité des oiseaux est moyenne avec 9 espèces. La plupart d'entre eux sont des oiseaux nicheurs des habitats périphériques. Trois oiseaux ont été observés nicheurs dans la zone de projet. Toutes les espèces sont communes à très communes. La zone de projet ne fait pas l'objet d'une zone de halte migratoire mais d'une surface de ressource trophique.

Le secteur d'étude se présente comme une zone peu favorable à la nidification et à l'hivernage des oiseaux.

6 STATUT ET RÉGLEMENTATION SUR LA FLORE ET LA VÉGÉTATION

6.1 Réglementation sur la flore

La flore et la végétation fait l'état de statut biologique. Le Conservatoire Botanique National de Bailleul a réalisé un catalogue des statuts de la flore vasculaire au niveau régional.

La **flore** fait l'objet en France :

De deux arrêtés interministériels :

- Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des **espèces végétales protégées** sur l'ensemble du **territoire national** (modifié par AM 15/09/82 et AM 31/08/95).
- Arrêté du 17 août 1989 relatif à la liste des **espèces végétales protégées en région Picardie** complétant la liste nationale (J.O. du 10 octobre 1989).

D'un décret européen n° 90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (ensemble quatre annexes, ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979).

- *Annexe I : espèces de flore strictement protégées.*

D'une Directive 92/43/C.E.E. du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (J.O. du 22 juillet 1992).

- *Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation ;*
- *Annexe IV : Espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte ;*

D'un Livre rouge de la Flore menacée de France 1995 (Tome 1 : espèces prioritaires) I.E.G.B./MNHN/Ministère de l'Environnement/Conservatoire Botanique de Porquerolles. Collection Patrimoines Naturels, Vol. 20 Série Patrimoine Génétique.

Aucune des plantes observées dans la zone d'étude ne figure parmi les listes de ces documents.

6.2 Réglementation sur la végétation

La **végétation** fait état d'une Directive européenne

Directive 92/43/C.E.E. du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (J.O. du 22 juillet 1992).

- *Annexe I : type d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.*

Dans la limite de la zone d'étude, aucun outil réglementaire ne s'adresse à la végétation.

7 STATUT ET RÉGLEMENTATION SUR LA FAUNE

7.1 Les insectes

L'outil législatif repose sur l'**arrêté du 23 avril 2007** fixant la liste des **insectes protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O du 6 mai 2007). L'actuelle liste des insectes protégés sur le territoire national prend en compte les espèces mentionnées à l'annexe II de la Convention de Berne (Décret n° 90-756 du 22 août 1990) portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

La Directive Habitats intègre dans ses annexes les insectes.

Directive 92/43/C.E.E. du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (J.O. du 22 juillet 1992).

- Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

- **Pour les Odonates**

L'absence de réseau hydrographique et d'eau stagnante suffisamment permanente limite le développement des odonates et leur présence. Certaines espèces peuvent au cours de leur migration parcourir le site. Mais ce dernier n'est pas plus attractif qu'un autre espace limitrophe si bien que la probabilité pour qu'une espèce survole le site reste la même que pour l'ensemble du plateau.

Il n'y a pas d'odonates protégés

- **Pour les Orthoptères**

La plupart des orthoptères observés sont très communs à assez communs. Ces statuts n'appellent pas à de commentaires particuliers.

Il n'y a pas d'Orthoptères protégés

- **Pour les Lépidoptères rhopalocères**

Les papillons diurnes ne sont pas susceptibles de se développer dans la zone de la demande puisque les habitats n'existent pas.

Il n'y a pas Rhopalocères protégés

- **Pour les Coléoptères**

Les Coléoptères ne sont pas susceptibles de se développer dans la zone de la demande.

Il n'y a pas d'espèces d'insectes protégées et aucune espèce ne figure parmi celles de la liste des annexes II et IV de la Directive Habitats.

7.2 Les Amphibiens et les Reptiles

Les Amphibiens et les Reptiles font l'objet en France d'un arrêté interministériel, d'une Directive et d'une convention européennes :

- Arrêté ministériel du 22 juillet 1993** fixant la liste **des amphibiens et reptiles** protégés sur l'ensemble du territoire (JO du 8/9 1993).
- Directive 92/43/C.E.E. du Conseil du 21 mai 1992** concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (J.O. du 22 juillet 1992).
 - *Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.*
 - *Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.*
- Convention européenne.** Décret n°90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (ensemble quatre annexes, ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979).
 - *Annexe II : espèces de faune strictement protégées*
 - *Annexe III : espèces de faune protégées*
- Livre rouge** - Inventaire de la faune menacée de France 1994 - M.N.H.N.Paris.

Aucune espèce de reptiles et de batraciens n'a été observée par conséquent il n'y a pas de contraintes de protection.

7.3 Les Mammifères

Les Mammifères font l'objet en France d'un arrêté interministériel, d'une Directive et d'une Convention européennes

- L'outil législatif en vigueur repose sur l'**arrêté du 23 avril 2007** fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O du 6 mai 2007).

Directive 92/43/C.E.E. du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (J.O. du 22 juillet 1992).

- *Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.*
- *Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.*
- *Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.*

Convention européenne. Décret n°90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (ensemble quatre annexes, ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979).

- *Annexe II : espèces de faune strictement protégées*
- *Annexe III : espèces de faune protégées*

Toutes les espèces de chauves-souris sauf la Pipistrelle (*Pipistrellus pipistrellus*) figurent à l'annexe II de la Directive Habitats.

Les chauves-souris sont les seules espèces de mammifères protégés parmi les espèces observées. Elles ne peuvent se reproduire sur la zone de la demande. Elles l'utilisent très partiellement à des fins de ressource trophique.

7.4 Les oiseaux

La réglementation en France et en Europe repose sur plusieurs textes. Le statut de présence dans l'aire d'étude des différents oiseaux observés et leurs statuts réglementaires est présenté dans le tableau V : loi de protection de la nature de 1976, Directive Oiseaux et Convention de Berne de 1979

La liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (**Arrêté du 17 avril 1981**, publié au J.O. du 19 mai 1981), modifiés, par arrêté du 29 septembre 1981, par arrêté du 20 décembre 1983, par arrêté du 31 janvier 1984, par arrêté du 27 juin 1985, par arrêté du 2 novembre 1992 et ses compléments de 1999.

La **Directive européenne 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009**, concerne la conservation des oiseaux sauvages possède plusieurs annexes :

- *l'annexe I regroupe les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zones de Protection Spéciale ou ZPS) ;*
- *l'annexe II regroupe les espèces pouvant être chassées soit dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la directive (partie 1), soit seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées (partie 2) ;*
- *l'annexe III concerne les espèces pouvant être commercialisées selon des modalités strictes.*

Le **Décret n°90-756 du 22 août 1990** portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (ensemble quatre annexes, ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979) :

- *l'annexe II regroupe les espèces appartenant à la faune strictement protégées.*
- *l'annexe III regroupe les espèces appartenant à la faune dont l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, est réglementée.*

Le tableau 8 donne le niveau réglementaire par espèce d'oiseaux.

Tableau 8 – La protection des oiseaux en France et en Europe

Nom Français	Nom Scientifique	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X	-	2	-
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	2	-	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	-	2	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X	-	2	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X		2	2
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	2/3	-	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	-	2	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	X	2	-	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	-	-	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	-	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	-	-
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-	2/3	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	-	2	2
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	-	2	-
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	2	-	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	2	-	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	-	3	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	-	2	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	-	2	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	-	2	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	2	-	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X	-	2	-
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X	-	2	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	-	2	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	-	-	-
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	X	-	2	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	-	2/3	-	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	-	2	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	-	2	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	-	-
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	2	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	2/3	-	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	-	3	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X	-	2	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	-	2	-
Rouge queue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	-	2	-
Serin cini	<i>Serinus cini</i>	X	-	2	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	X	2	-	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	-	2	-
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	-	2	-

Légende

X : protection de l'espèce

- : espèce sans statut

1 : n° de l'annexe

Résultats sur les espèces protégées

Vingt-sept espèces observées sont protégées (tableau 5).

Résultats sur la Directive Oiseaux

Onze espèces figurent sur la liste de l'annexe 2.

Quatre espèces figurent sur la liste de l'annexe 3.

Résultats concernant la convention de Berne

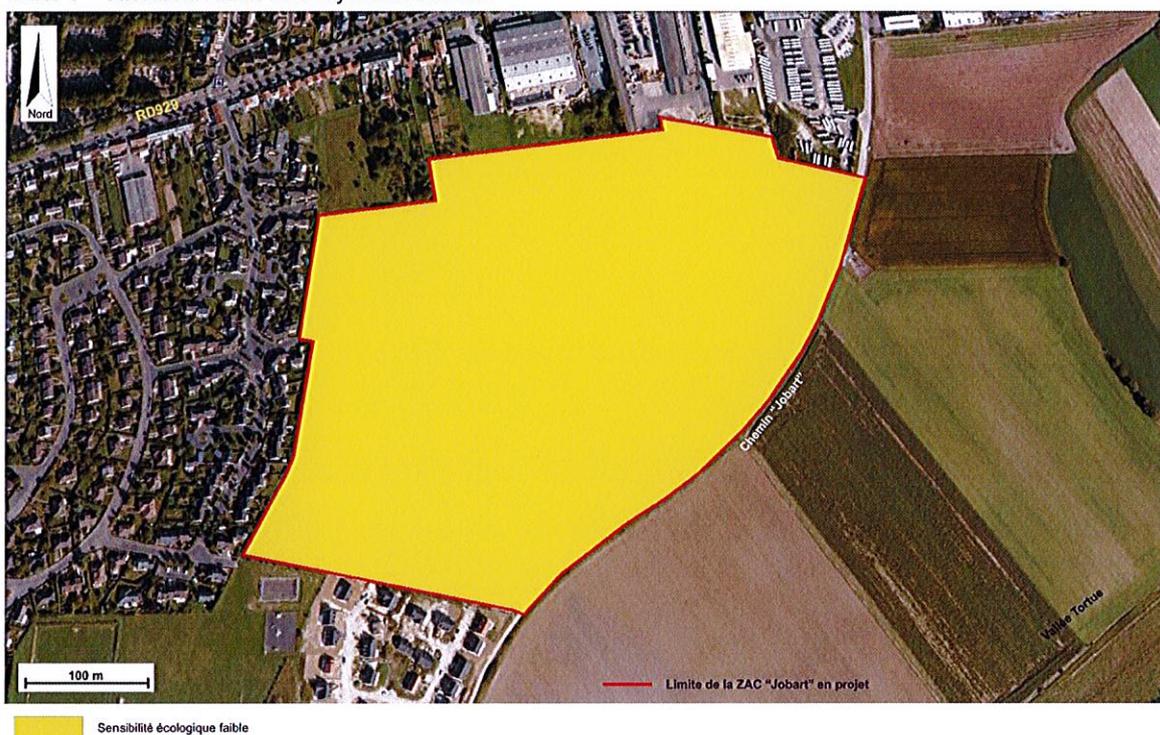
Trois espèces à l'annexe III de cette convention

Dans l'ensemble, les oiseaux qui peuplent le secteur d'étude sont des oiseaux communs à la région et en France et, sont caractéristiques des habitats présents dans la zone d'étude et des environs proches.

8 HIÉRARCHISATION DE LA ZONE

La zone présente sur toute sa surface une faible sensibilité écologique que ce soit pour la flore, la faune et la végétation (carte 7).

Carte 7 – Hiérarchisation des enjeux de la zone



9 ANALYSE DES EFFETS ACTUELS ET PRÉVISIBLES, DIRECTS ET INDIRECTS TEMPORAIRES ET PERMANENTS DU PROJET SUR SON MILIEU NATUREL

9.1 Les impacts directs

9.1.1 La consommation d'espaces

Même si les habitats naturels sont de faible diversité biologique faunistique et floristique, la surface actuelle cultivée verra retrancher sa potentialité à recouvrir des habitats naturels étant donné la future construction de la zone urbaine.

9.1.2 La sélection des espèces

Pour les oiseaux, les animaux les plus diversifiés de la zone de projet, la ZAC va conduire à une nouvelle distribution des oiseaux. Les uns, coloniseront les nouveaux aménagements paysagers, les autres iront en périphérie de la ZAC gagner d'autres territoires. La ZAC recrutera les oiseaux des

jardins et parcs périphériques. La bande boisée en bordure du chemin « Jobard » assurera une zone tampon favorable à la nidification des oiseaux. Les espèces comme les Alouettes, les Perdrix et les Bergeronnettes ne viendront plus dans ce nouvel espace moins attractif. Les oiseaux et les animaux « des villes » augmenteront leurs effectifs de population.

9.2 Les impacts indirects

9.2.1 Les bruits générés par le nouveau projet

Les bruits générés par la vie des habitants (circulation routière, utilisation de moteurs pour le jardinage, activité journalière de la population humaine...) imposeront les animaux à prendre une distance suffisante en périphérie de la ZAC. Le contexte agricole voisin étant structuré de la même manière que celui de la zone de projet, les espèces n'auront pas de difficulté particulière à l'occuper et à s'y intégrer.

9.2.2 La lumière générée dans la nouvelle ZAC

Comme pour les bruits, la lumière va gagner la périphérie, repoussant la faune vers le domaine agricole.

La lumière est un facteur important de modification des mœurs des oiseaux. La réflexion sur les projets nouveaux en étudiant la moins mauvaise solution pour mieux éclairer les lotissements sans déperdition de lumière demeure toujours faible. L'occasion est ici apportée de mener une réflexion de manière à éviter trop de lumière en bordure de la ZPS. Des conseils sont apportés au chapitre sur les aménagements. Ces conseils pourraient servir au PLU dans son ensemble.

9.2.3 Une incidence positive

L'incidence positive sera le développement d'habitats nouveaux qui intéresseront une partie des animaux par la présence de jardins potagers et floraux, aménagement d'espaces verts qui sont de plus riches en diversité biologique que le champ de blé. Sur la surface de la demande la diversité biologique sera accrue mais avec une naturalité plus faible.

Le projet correspond à une extension des lotissements existants pour lesquels les perturbations existent. Il n'a pas été à ce jour et à notre connaissance fait l'objet de réclamations vis-à-vis des nuisances apportées par ces quartiers sur l'environnement naturel. L'agrandissement du quartier n'apportera de nuisances de manière peu sensible car elles seront du même ordre que celles qui existent déjà.

9.3 Les impacts temporaires

Les impacts temporaires seront les impacts liés au chantier de construction. Ils sont divers et affectent plus ou moins la faune essentiellement sachant que la flore et la végétation ont un faible intérêt écologique. Les impacts liés aux chantiers sont :

- les perturbations phoniques occasionnées par le bruit des engins de travaux publics et le trafic des camions ;
- les nuisances visuelles ;
- les modifications des conditions d'accès et de circulation ;
- les risques de pollution ;
- le dérangement et destruction de la friche en bordure du chemin « Jobard » associé au fourré à Saule Marsault

9.4 Les impacts permanents

Le projet n'aura que très peu d'impact significatif sur la faune et la flore puisque l'aménagement de la ZAC se réalise sur des terrains agricoles en exploitation intensive. La ZAC n'entraînera que la perte de milieux naturels rudéralisés (espace en herbe) et quelques arbustes de la haie qui longe le chemin agricole,...). L'impact sur la faune et la flore sera largement compensé par la création de plusieurs espaces paysagers constituant, notamment pour l'avifaune urbaine et périurbaine, une zone de refuge.

Le projet d'aménagement ne va pas entraîner de disparition de milieu naturel d'intérêt. Aucune activité n'aura directement lieu sur des secteurs à enjeux. Le projet prend en effet place exclusivement sur des parcelles agricoles (grandes cultures) dont l'intérêt écologique s'avère relativement faible.

L'impact immédiat du projet sur la flore sera très faible compte tenu de son absence d'intérêt écologique.

Ensuite, l'impact immédiat du projet sur la faune sera limité compte tenu des capacités d'adaptation et de déplacement des espèces présentes.

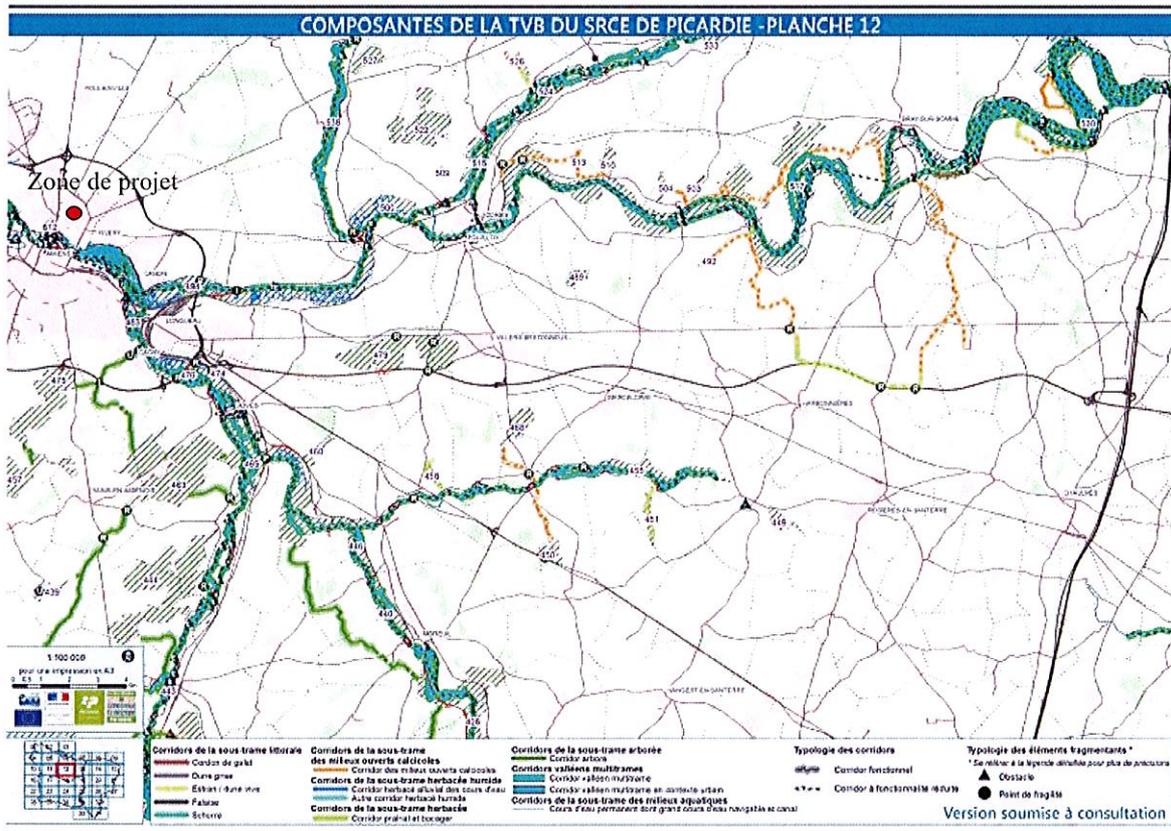
L'impact du projet à terme sera également faible sur la faune et la flore au droit du site, compte tenu de leur absence d'intérêt majeur sur le plan écologique et de leur capacité de dispersion.

La gestion différenciée sur le site (fauche tardive, adaptée aux cycles de vie des espèces), la création de haies, de bande boisée (espace végétal) seront favorables à la biodiversité locale.

L'impact du projet sur la faune et la flore dite ordinaire sera donc très faible..

9.5 Impact sur la trame verte et bleue

Le site du projet se situe hors contexte de corridors écologiques. Les effets seront donc ici inexistants.



ANNEXES

ANNEXE 1 – Inventaire floristique

STATUTS DE VULNERABILITE ET DE RARETE DES PLANTES VASCULAIRES				
Projet de ZAC Jobart" - Commune de RIVERY (Somme)				
Taxon	Nom commun	Statut biologique en Picardie	Statut de rareté en Picardie	Statut de vulnérabilité en Picardie
Strate arbustive S = 9				
<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I(NSC)	C	LC
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	I(C)	CC	LC
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC
<i>Juglans nigra</i> L.	Noyer noir	C(N)	RFR	NA
<i>Pinus nigra</i> Arnold	Pin noir (s.l.)	C(NS)	AR	NA
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I(C)	C	LC
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I	CC	LC
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC
Strate herbacée S = 81				
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC
<i>Agrostis capillaris</i> L. f. <i>capillaris</i>	Agrostide capillaire (f.)	I	AC	LC
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	I	AC	LC
<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Mouron des champs [Mouron rouge]	I	CC	LC
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthriscus sauvage [Persil d'âne]	I	C	LC
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé [Fromental]	I	CC	LC
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune [Herbe à cent goûts]	I	CC	LC
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC
<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	I	CC	LC
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CC	LC
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque [Bryone]	I	C	LC
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Calystégie des haies [Liseron des haies]	I	CC	LC
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur [Bourse-à-pasteur]	I	CC	LC
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CC	LC
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter et Burdet var. <i>vulgare</i> (Hartm.) Wyse Jacks.	Céraiste commun (var.)	I	CC	LC
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC	LC
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies [Herbe aux gueux]	I	CC	LC
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	I	CC	LC
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC	LC
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC	LC
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte commune [Carotte]	I(SC)	CC	LC
<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	Élyme rampant [Chiendent commun]	I	CC	LC
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene var. <i>japonica</i>	Vriilée du Japon (var.) [Renouée du Japon]	Z(C)	C	ZLC
<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale (s.l.)	I	CC	LC
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopse tétrahit	I	CC	LC
<i>Galium aparine</i> L.	Gailllet gratteron	I	CC	LC
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	I	CC	LC
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	I	CC	LC
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert (s.l.)	I	CC	LC
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CC	LC
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Gléchome lierre-terrestre [Lierre terrestre]	I	CC	LC
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune [Branc-ursine]	I	CC	LC
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse	I	CC	LC
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous]	I	C	LC
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc [Ortie blanche]	I	CC	LC
<i>Lapsana communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Lampsane commune	I	CC	LC
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	I	C	LC
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Leucanthème commune (s.l.) [Grande marguerite]	I	CC	LC
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaira commune [Linaire]	I	C	LC
<i>Lolium perenne</i> L.	Mraie vivace [Ray-grass commun]	I(NC)	CC	LC
<i>Matricaria maritima</i> L. subsp. <i>inodora</i> (K. Koch) Soó	Matricaire inodore	I	CC	LC
<i>Medicago lupulina</i> L. var. <i>lupulina</i>	Luzerne lupuline (var.) [Minette ; Mignonnette]	I(C?)	CC	LC
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC
<i>Papaver rhoeas</i> L. f. <i>rhoeas</i>	Pavot coquelicot (f.) [Grand coquelicot]	I	CC	LC
<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray, nom. conserv. propos.	[Renouée persicaire, Persicaire]	I	CC	LC
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	I(NC)	C	LC
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	I	C	LC
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CC	LC
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CC	LC
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Pâturin des prés	I(NC)	CC	LC
<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i>	Renouée des oiseaux [Trainasse]	I	CC	LC
<i>Potentilla anserina</i> L. var. <i>sericea</i> Hayne	Potentille des oies (var.) [Anserine ; Argentine]	I	CC	LC
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante [Quintefeuille]	I	CC	LC
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC	LC
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	I	CC	LC
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	I	C	LC
<i>Rumex obtusifolius</i> L. subsp. <i>obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses [Patience sauvage]	I	CC	LC
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CC	LC
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter et Burdet	Silène blanc [Compagnon blanc]	I	CC	LC
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	I	CC	LC
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal [Herbe aux chantres]	I	CC	LC
<i>Solanum nigrum</i> L. subsp. <i>nigrum</i>	Morelle noire [Crève-chien]	I	CC	LC
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	I	CC	LC

Taxon	Nom commun	Statut Picardie	Rareté Pic	Menace Pic
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher	I	CC	LC
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	I	AC	LC
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill. subsp. <i>media</i>	Stellaire intermédiaire [Mouron des oiseaux ;	I	CC	LC
<i>Tanacetum vulgare</i> L. f. <i>vulgare</i>	Tanaisie commune (f.) [Herbe aux vers]	I(C)	CC	LC
<i>Taraxacum</i> sp	Pissenlit		-	
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis des haies	I	CC	LC
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I(NC)	CC	LC
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant [Trèfle blanc]	I(NC)	CC	LC
<i>Triticum aestivum</i> L., nom. conserv.	Blé commun	C(SA)	C	H
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage pas-d'âne [Tussilage]	I	C	LC
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque [Grande ortie]	I	CC	LC
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	I	CC	LC
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	I	C	LC
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	I	C	LC
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>segetalis</i> (Thuill.) Gaudin	Vesce des moissons	I	C	LC

Légende

EX = taxon éteint.	I = Indigène	E - Exceptionnel
EX? = taxon présumé éteint.	X = Néo-indigène potentiel	RR - Très rare
EW = taxon éteint à l'état sauvage.	Z = Eurynaturalisé	R - Rare
EW? = taxon présumé éteint à l'état sauvage.	N = Sténonaturalisé	AR - Assez rare
CR = taxon gravement menacé d'extinction.	A = Adventice	PC - Peu commun
EN = taxon menacé d'extinction.	S = Subspontané	AC - Assez commun
VU = taxon vulnérable.	C = Cultivé	C - Commun
LR = taxon à faible risque ; comprend trois sous-catégories :	E = taxon cité par erreur dans le territoire	CC - Très commun.
CD = taxon dépendant de mesures de conservation ;	? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain	? : fréquence culturelle inconnue
NT = taxon quasi menacé ;	?? = taxon dont la présence est hypothétique dans la Picardie	
LC = taxon de préoccupation mineure.		
DD = taxon insuffisamment documenté.		

BIBLIOGRAPHIE

CRP/CBNB, 2012.- Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) - Raretés, protections, Menaces et statuts . Version n°4d / novembre 2012

LAMBINON & al, 2004.- Nouvelle Flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. 5ème édition. Meise, 1167p.